



SANCEY

Bulletin Municipal n°4 - Juillet 2019



Concours 2018 PROPOSITION UNE FLEUR

Sommaire

P 3	Sommaire
P 4	Publication
P 5	Le mot du Maire
P 6	Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux
P 7	Les principales réalisations à Sancey en 2018
P 8 et 9	Le bilan de la mandature
P 10 à 12	Le compte administratif communal 2018 de Sancey
P 13	Le compte administratif lotissement la Prairie Sancey 2018
P 14	Le compte administratif de l'eau 2018 de Sancey
P 15	Les budgets primitifs 2019 lotissement et eau de Sancey
P 16 et 17	Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Sancey
P 18 et 19	Le programme AMI bourg centre
P 20	Le projet d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny
P 21	Le plan de l'aménagement de la rue de Lattre (1^{er} tronçon)
P 22	Le budget communal primitif 2019 de Sancey 1^{ère} partie
P 23	Diagrammes du budget de fonctionnement 2019 de Sancey
P 24	Le plan de l'aménagement de la rue de la Yèse
P 25	Le plan de l'aménagement des parkings de la MTL et du stade
P 26 et 27	la carte du PLU de la commune
P 28	le plan de l'aménagement du parking du cimetière
P 29	Le plan de l'aménagement de la rue de Lattre (2^{ème} et 3^{ème} tronçons)
P 30	Diagrammes du budget d'investissement 2019 de Sancey
P 31	Le budget communal primitif 2019 de Sancey 2^{ème} partie
P 32	Commentaires budgétaires 2019
P 33	Etat civil 1918 et 2018
P 34	Embellissement du village
P 35	La forêt communale
P 36	Informations du Centre de secours de Sancey
P 37	Informations de la Brigade de gendarmerie de Sancey
P 38	Histoire de la poste de Sancey
P 39	Images anciennes, marcophilie
P 40 et 41	Indiscretions municipales
P 42 à 45	Informations générales communales
P 46 à 47	Liste des associations sises à Sancey
P 48 à 49	Les horaires des services
P 50	Procédures d'urgence pour contacter pompiers et gendarmerie
P 52	Images 2018 et 2019

A ce numéro, est jointe une page pour faire part de vos suggestions de noms de quartiers de la commune, à déposer en mairie avant le 31 août prochain, à partir des propositions formulées.

Directeur de la publication : Frédéric Cartier

Rédacteurs : Jeanne-Antide Chatelain
: Jean-Jacques Monnot

Contributeurs : Pierre Picard agent ONF, responsable du triage de Sancey p 35

Crédit photos :

- Couverture : réunion publique AMI 18 mars Jean-Jacques Monnot
: fleurissement juillet 2018 Jeanne-Antide Chatelain
- Page 39 : collection privée
- Page 52 : 11 novembre Raymonde Michel
: 09 décembre et 24 mai Jeanne-Antide Chatelain
: 17 mai Frédéric Cartier
: 23 juin Pierre Petit
: 25 juin Jean-Jacques Monnot

Crédit illustrations :

- Pages 21, 24, 25, 28, 29 : cabinet JDDBE Besançon
- Pages 23 et 30 : Sandrine Vautherin
- Pages 24, 25 : Agence de développement et de l'urbanisme de Montbéliard

Publication annuelle de la commune de Sancey N°4

Le mot du Maire

Sancéennes, Sancéens,

Il me revient l'heureuse tâche d'écrire l'édito du dernier bulletin municipal de ce mandat.

Je voulais, sincèrement, et sans flagornerie aucune, remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de nos projets. Tout d'abord, les conseillers municipaux, qui se sont considérablement investis ; les employés de la commune pour leur aide quotidienne précieuse, et les Sancéens pour leurs actions. Remercier la patience de ceux qui ont " souffert " ou qui vont " souffrir " des contraintes engendrées par les différents travaux.

De nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours sur Sancey : nouvelle école, Plan local d'urbanisme (PLU), aménagements de voirie, aire multisports, tiers lieu, crèche, périscolaire. Certains peuvent déplaire ou être jugés sans cause, mais soyez assurés que seuls l'intérêt général et le développement du village nous ont guidés.

Je suis heureux de voir des commerces se réinstaller, de constater que la population reprenne une courbe ascendante.

Quel plaisir d'entendre des jeunes couples arrivant à Sancey nous disant « *on a choisi Sancey, parce qu'il y a tout* ». Cette fierté, partageons la tous, car elle est la résultante du travail de nos parents, grands-parents et de tous ceux qui participent, quotidiennement, au rayonnement de notre village.

A vous toutes et tous, permettez-moi de vous souhaiter un bon et heureux été.

Frédéric Cartier

Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux (nom souligné = modification)

- **Sénateurs du Doubs** : Bourquin Martial, Groperrin Jacques, Longeot Jean-François ;
- **Député de la 3^{ème} circonscription du Doubs** : Sommer Denis ;
- **Conseillers régionaux de Bourgogne-Franche-Comté** : le Doubs est représenté par 20 élus sur les 100 que comprend l'assemblée : Acard Julien, Aebischer Elise, Amella Sophie, Ayache Patrick : 11^{ème} vice-Président, Bardi Luc, Chiappa-Kiger Myriam, Comte-Deleuze Catherine, Darteville Jean-Pierre, Dufay Marie-Guite : Présidente, Fonquernie Sophie : 12^{ème} vice-Présidente, Genre Patrick, Hakkar Yacine, Inezarene Salima, Lançon Eric, Lucchesi Liliane, Marthey Arnaud, Montel Sophie, Mulot Laurence, Nedey Valère, Ricciardetti Jacques ;
- **Conseillers départementaux du canton de Bavans** : Chassery Marie et Nappey Rémy ;
- **Doubs central** ⁽¹⁾ : Nappey Rémy : Président, Cartier Frédéric 2^{ème} vice-président, Brand Yves, Monnot Jean-Jacques, (44 membres dont 7 pour la CCPSB et 3 de Sancey) ;
- **Communauté de communes du pays de Sancey Belleherbe (CCPSB)** ⁽¹⁾ : Brand Christian : Président, Biguenet Thierry, Brand Yves membre du bureau, Cartier Frédéric membre du bureau, Graizely Damien, Chatelain Jeanne-Antide, Faivre Bertrand, Monnot Jean-Jacques membre du bureau, Pezeux Claude membre du bureau, Poux Jean-Charles membre du bureau, Rouhier Dominique, (42 membres dont 10 pour Sancey).
- **Conseil municipal de Sancey** ⁽²⁾

Cartier Frédéric	Maire de Sancey , commission Appel d'offres
Biguenet Thierry	
Brand Yves	1 ^{er} adjoint, commission Finances-extension économique
Chabod Jean-Marie	3 ^{ème} adjoint, commissions Aménagements Grande rue-Basilique, rue de Lattre, Employés communaux, Forêt-communaux
Chatelain Jeanne-Antide	4 ^{ème} adjoint, commissions Fêtes-cérémonies, Information munic.
Cordelier Christiane	5 ^{ème} adjoint, commission Fêtes-cérémonies
Cuenot Jean-François	commission Jeunesse-sports-culture
Defrasne Guy	commissions Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage-public bâtiments communaux, Permis de construire
Dromard Danièle	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Faivre Bertrand	commission Finances-extension économique
Fleury Bernadette	
Graizely Damien	commission Sécurité-voirie-réseaux-ruisseau-éclairage public-bâtiments communaux
Jacquet Monique	commissions Embellissement-qualité de vie, Médiathèque
Jouillerot Philippe	
Monnot Jean-Jacques	2 ^{ème} adjoint, commissions Aménagements Grande rue-Basilique, rue de Lattre, Circulation-déplacement, Information municipale
Mougey Gustave	Président du SIVU , Conseiller délégué aux employés communaux
Noirot Eric	
Normand Michel	Conseiller délégué à la forêt et aux communaux.
Pezeux Claude	
Poux Jean-Charles	Président du SIVOS
Renard Béatrice	
Renoud Virginie	commission Jeunesse-sports-culture
Rognon André	commission Permis de construire, bâtiments communaux
Rouhier Dominique	Président du SGBI

(1) Sont indiquées les fonctions d'adjoint, de Conseiller délégué et de co-responsables de commission

(2) Outre les Présidents, seuls sont indiqués les délégués de Sancey

Les principales réalisations à Sancey en 2018

Rénovation de l'éclairage public

Cette opération, initiée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Doubs central, a permis à 46 communes, sur les 140 du PETR, de postuler à 905 000 € de subventions provenant de l'Etat dans le cadre du programme TEPCV et 605 350 € du Syndicat mixte des énergies du Doubs (SYDED). Au bilan global, 3 113 points lumineux d'éclairage public ont été rénovés. S'appuyant sur les diagnostics du SYDED, 20 points lumineux ont été créés afin d'éviter des trous noirs, notamment le long des RD N°31, 464. Toutes les armoires électriques ont été rénovées et des horloges astronomiques ont été installées. Le retour sur investissement, subventions déduites, est estimé sur 2,5 ans. Le montant restant à **charge de la commune** de cette réalisation est de **32 511,40 € sur les 179 164,68 €** montant du coût total de la rénovation.

Achat du véhicule électrique technique

Suite à l'appel à projet lancé par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Doubs central pour l'acquisition d'un véhicule électrique, la commune de Sancey a candidaté pour le remplacement du véhicule léger de service utilisé par les employés communaux. Cette opération, subventionnée par l'Etat dans le cadre du programme TEPCV, a permis l'acquisition d'un Berlingo Citroën avec ouverture latérale pour la somme de **19 926,76 €**, dont **6 913,56 €** restent à la charge de la commune.

Achat du véhicule Timan

Compte tenu d'une part de l'engagement communal au programme zéro phytosanitaire et d'autre part de l'étendue de la charge d'entretien des rues communales par les employés communaux, la municipalité a décidé de l'acquisition d'un véhicule porteur, équipé d'un bac collecteur et d'une réserve d'eau, avec la possibilité d'y adjoindre, selon les besoins, soit un système de brosses désherbage et balayage, soit une tondeuse ou une lame de déneigement de liaison mode doux. Le coût de l'achat du véhicule Timan 3400 est de **63 600 €**.

Participation au remboursement de l'école

La contribution annuelle de chaque commune au financement de la construction du groupe scolaire figure au budget investissement de chaque commune. En 2018, la commune de Sancey a versé **46 847 €** pour le remboursement du capital emprunté par le SIVOS. Cette participation est proportionnelle aux 1 349 habitants de Sancey sur les 1 860 des 6 communes.

Travaux forestiers 2018

Outre le reliquat de 6 541,20 € pour la réalisation de 9 tronçons de pistes forestières entreprise en 2017, **40 753,42 €** ont été consacrés à l'entretien de la forêt communale en 2018, dont les revenus 2018 s'élèvent à 150 340 €.

Isolation de bâtiments communaux

Le PETR Doubs central a proposé un programme certificat d'économie d'énergie permettant de rénover des fenêtres pour la somme de **12 255,60 €** subventionnée à 80 %.

Rue de Lattre de Tassigny

Dans le cadre préparatoire des travaux du quartier de Sancey l'église, **14 780,80 €** ont été engagés pour l'enfouissement du réseau de télécommunication et des frais de géomètre.

Etudes revitalisation AMI bourg centre

53 280 € ont été versés au cabinet Verdi pour les études de Pays de Clerval et Sancey.

Les réalisations de la mandature

En premier lieu, quelques lignes financières qui démontrent qu'il est possible d'investir avec des projets d'avenir : école, PLU, TEPVC, AMI bourg centre, numérisation, des projets attendus de longues dates pour certains : rue 7 septembre 1944, Sancey l'église ou encore des projets réguliers : travaux forestiers, voirie, matériels.

Finances communales

Elles sont très saines. Pour l'illustrer, quelques critères :

- **Seuils d'endettement** annuels successifs établis au 31 12 2016 : 0,89, 2017 : 0,80 et **2018 : 0,66**. 1,2 est le seuil d'alerte d'endettement d'une commune de moins de 5 000 hs.
- **Taux d'endettement** communal annuels successifs établis en 2016 : 0,17, 2017 : 0,15, 2018 : 0,13, 2019 : 0,16 et, sans nouvel emprunt, serait de 0,15 en 2020. 0,25 est la limite de remboursement des emprunts. Ce taux correspond au rapport de la somme des annuités de prêts des différents budgets : commune, lotissement, eau, SIVOS (école) sur les recettes réelles de fonctionnement de ces budgets. La marge maximale d'endettement, à 0,25, pourrait permettre d'emprunter 1 200 000 € sur 20 ans à un taux de 3 %, équivalent à un taux de 0,22 et une annuité supplémentaire de remboursement de 80 660 €.

Construction de l'école intercommunale

Le coût du projet s'élève à **2 572 079,07 €**. La part des subventions est de **49 %** du projet.

Elles comprennent :

- Etat 684 060 € de DETR, 15 849 € DETR matériel info et 53 580 € FEDER,
- Région Bourgogne Franche Comté 287 556,48 €,
- Département 9 750 € d'aide à maîtrise d'ouvrage,
- Effilogis bâtiment BEPOS 212 558,20 €, ADME 7 770 €,
- Enveloppe parlementaire député Marcel Bonnot 5 543,12 €.

Il est opportun de souligner que le terrain, d'une superficie de 70,56 ares, sur lequel a été construit l'école, a été cédé par la commune de Sancey au SIVOS pour l'euro symbolique.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Ce projet majeur et déterminant pour l'avenir de la commune a nécessité l'investissement de la commission municipale, l'assistance et les charges administratives (parution, site, contribution) du cabinet de l'Agence départementale de l'urbanisme du pays de Montbéliard (ADU). Après mois 34 mois de procédure, pour un coût final de **45 062,59 €**, il est en vigueur et sera consultable sur le site géoportail d'urbanisme de l'Etat.

Achat du véhicule Timan 3400

Ce véhicule, acquis dans la démarche zéro phyto sanitaire, en 2018, chez Motoculture Simonin, pour la somme de 63 600 €, comprend, outre le porteur équipé d'une réserve d'eau et d'un bac collecteur, trois modules : nettoyage-balayage, tondeuse, déneigement de liaison mode doux. La commune de Sancey, engagée en 2017 dans le programme zéro phytosanitaire, a souscrit à une étude avec la Fredon, pour un montant de 5 625 € subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau. 1 125 € restent à la charge de la commune.

Berges, Voirie et Lotissement

L'enrochement de la montée de Voitre pour renforcer la berge de la rive gauche de La Baume pour la somme de **12 055 € HT** et celui de la berge de la rive gauche du ruisseau des Aussanges, a été effectué pour **3 780 € HT**, avec pose d'un pont cadre route de Voitre sur le ruisseau des Aussanges pour **24 592,40 € HT**. Le raccordement au réseau du lotissement Sous Louèche, en 2017, a été effectué pour la somme de **24 586,36 €**.

Renouvellement du second tracteur communal

Rendu nécessaire suite à une panne dont la réparation a été jugée trop onéreuse vu l'âge de l'équipement un tracteur type John Deere 5085 M a été acheté, en 2017, à Terre Comtoise pour la somme de **46 320 €**.

Aménagement rue du 7 septembre 1944 et place Jeanne d'Arc

Le montant des travaux s'élève 773 388,70 € à subventionné à 41 %.

Création de pistes forestières

Afin de valoriser la forêt communale, neuf tronçons d'une longueur totale de 3,55 km ont été réalisés en 2017 sous l'emprise de l'ONF pour un coût global de **32 486,81 €**, subventionné à 34 %, soit **11 194,70 €**.

Etudes pour le projet AMI bourg centre

Retenue en juin 2018 avec les quatre autres bourgs centre du Doubs central (Baume lès Dames, l'Isle sur le Doubs, Pays de Clerval et Rougemont), la commune de Sancey finalisera, en 2019, une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe. Une liste d'actions est retenue dans la perspective de concrétisation de projets ayant pour objectifs de dynamiser le bourg centre, et par voie de conséquences les villages environnants, en accordant des droits à subvention à hauteur maximale de 40 % pour une enveloppe de **750 000 €**. La part communale de l'étude, est de **39 480 €** subventionnée à hauteur de 68 % par la Région.

Signalétique embellissement

Cet aspect, visant à donner une belle image accueillante de notre commune, comporte une harmonisation des panneaux de rue, des hameaux, des ruisseaux et des particularités touristiques, ainsi que la signalétique des services commerçants-artisans qui l'ont souhaitée. Côté floral, la création de plusieurs massifs aux entrées : RD N°31 Laviron, RD N°464 Randevillers, Provenchère, le fleurissement des calvaires, de la façade de la mairie, et l'aménagement des espaces lors des travaux du centre bourg ont été remarqués par les services départementaux lors de leur visite annuelle proposant l'attribution d'une 1^{ère} fleur.

Cabine haute rue de Lattre de Tassigny

Cette opération, initiée en 2015, a été réalisée par anticipation des travaux d'aménagement de la rue de Lattre de Tassigny pour un montant de **71 211 €**, subventionnés à 80 % par le SYDED. **22 448 €** sont restés à la charge de la commune.

Numérisations

En 2017, les réseaux humides de l'ancienne commune de Sancey le Long ont été numérisés par la société Sopreco pour **27 930 €** (50 % de subvention par l'Agence de l'eau). Ceux de Sancey le Grand ont été numérisés en 2010 pour **39 998,80 € HT**. En 2018, les données des réseaux d'électricité, d'éclairage public et du PLU complètent l'enrichissement des données. En 2017, la société Com'est a procédé à la numérisation de l'état civil de l'ancienne commune de Sancey le Long, de 1913 à 2015, pour la somme de **900 € TTC**.

Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)

Grace au personnel du pôle d'équilibre territorial et rural du Doubs central (PETR), la commune de Sancey a été subventionnée pour rénover l'éclairage public, et l'achat d'un véhicule léger technique (cf. page 7).

Installation d'une Gestion électronique des documents (GED)

Décidée en 2015, la mise en service de la GED, actualisée en 2018, offrira à terme facilité et souplesse de travail avec les outils modernes et sécurisés au profit de la commune.

Le compte administratif du budget communal 2018 de Sancey

La section de fonctionnement est excédentaire de 645 602,53 €, somme qui constitue les économies permettant les différents investissements,

Les **dépenses** de la section de fonctionnement de **1 058 121,86 €** comprennent :

- 214 332,68 € de charges générales dont :
 - 3 235,89 € de redevance assainissement,
 - 41 561,01 € d'énergie et électricité communale,
 - 9 568,89 € de combustibles (tracteur, bureau de poste),
 - 1 627,81 € de carburants,
 - 914,71 € de fournitures d'entretien,
 - 4 774,20 € de fournitures de petit équipement,
 - 15 574,56 € de fournitures voierie,
 - 433,61 € de vêtements de travail,
 - 1 622,52 € de fournitures administratives,
 - 4 471,05 € d'achat de livres Bibliothèque-Médiathèque,
 - 335,22 € de contrats prestation services,
 - 14 949,60 € de location mobilière (copieur, machine à affranchir, etc),
 - 3 587,05 € d'entretien de terrains,
 - 9 362,27 € d'entretien de bâtiments,
 - 3 717,36 € d'entretien de voirie,
 - 3 960,41 € d'entretien de réseaux,
 - 4 386,48 € d'entretien de bois et forêts,
 - 259,02 € d'entretien matériel roulant,
 - 11 938,75 € d'entretien d'autres biens mobiliers,
 - 2 845,48 € de maintenance,
 - 7 593,95 € de primes d'assurances,
 - 110,40 € de documentation générale et technique,
 - 184,80 € de versement aux organismes de formations,
 - 2 980,80 € d'honoraires
 - 110,00 € d'indemnité comptable régisseur,
 - 568,80 € d'annonce et insertion,
 - 15 246,96 € de fêtes et cérémonies (dont le repas des aînés),
 - 18 095,60 € de transport scolaire des fermes,
 - 799,17 € de frais de missions,
 - 1 679,49 € de frais d'affranchissements,
 - 4 064,61 € de frais de télécommunications,
 - 2 412,15 € de concours divers,
 - 7 980,92 € de frais de gardiennage (ONF),
 - 895,46 € de redevances pour services rendus,
 - 1 076,88 € de cotisation AD@T (Département),
 - 11 406,80 € de taxes foncières ;
- 283 381,99 € de charges de personnel dont :
 - 5 884,01 € de cotisations FNAL, CNFPT, CDG de la FPT, autres impôts,
 - 169 841,20 € de personnel titulaire (4 agents à temps complet, 5 à TNC),
 - 13 026,56 € de personnel non titulaire (2 à TNC),
 - 22 385,00 € de cotisations à l'URSSAF,
 - 45 893,07 € de cotisations caisse de retraite,
 - 15 884,06 € de cotisations assurance personnel,

- 10 468,09 € de différentes cotisations (ASSEDIC, apprentissage, CNAS) ;
- 378 926,49 € d'autres charges de gestion courante dont :
 - 47 704,12 € d'indemnités élus,
 - 2 113,02 € de cotisations retraites élus,
 - 4 500,00 € de cotisation sécurité sociale part élus,
 - 464,28 € de frais de formation des maires, adjoints,
 - 35 197,22 € de service incendie versés au département,
 - 262 030,00 € de contribution SIVOS, SGBI,
 - 1 186,64 € de contribution politique habitat,
 - 1 919,08 € de contribution obligatoire (forêt),
 - 9 178,80 € de subventions aux associations,
 - 14 633,33 € de contribution reliquat fonds amorçage SIVOS.
- 73 365,00 € d'atténuations de produit (versement fonds national de garantie individuelle de ressources FNGIR et fonds péréquation intercom, commune) ;
- 19 818,78 € de charges exceptionnelles ;
- 18 730,87 € de charges financières (intérêts emprunts) ;
- 4 262,05 € de dotations aux amortissements ;
- 65 304,00 € d'opérations d'ordre entre sections.

Les **recettes** de la section de fonctionnement de **1 703 724,39 €** comportent :

- 332 166,98 € d'excédent de fonctionnement de 2017,
- 194 674,35 € de produits des services dont :
 - 150 340,00 € de coupes de bois,
 - 5 919,72 € de menus produits forestiers,
 - 9 085,00 € de taxe d'affouage,
 - 70,00 € d'autre produit agricole,
 - 350,00 € de redevance d'occup. dom. public (météo, EDF et F Télécom),
 - 26 767,70 € remboursement (mise à dispo. employés aux syndicats, affranch.),
 - 431,93 € remboursement frais par GFP de rattachement,
 - 1 710,00 € de différentes redevances (cotis. médiathèque, photocopies) ;
- 618 325,74 € d'impôts et taxes comprenant :
 - 406 586,00 € contributions directes (3 taxes communales),
 - 132 773,00 € cotis. sur valeur ajoutée des entrep. CVAE, TASCOS, CFE,
 - 1 300,00 € autres impôts,
 - 41 859,45 € de droits de mutation DMTO (-5000 hab.),
 - 19 370,00 € de fiscalités reliquat 2017 CCPSB,
 - 2 119,00 € de droit de place (foire et camion vente sur place),
 - 14 318,29 € de taxe finale électricité ;
- 419 534,89 € de dotations et participations dont :
 - 214 089,00 € de dotation forfaitaire,
 - 120 388,00 € de dotation solidarité rurale,
 - 20 664,00 € de dotation nationale (péréquation),
 - 898,08 € de FCTVA sur charges d'entretien,
 - 6 600,00 € de D.G.D. élaboration PLU,
 - 9 288,81 € d'attribution du FDTP,
 - 4 522,00 € de compensation par l'Etat perte taxe foncière,
 - 34 505,00 € de compensation par l'Etat perte taxe d'habitation,
 - 8 580,00 € de dotations de passeport,
- 57 412,86 € des autres produits de gestion courante (locations, communaux) ;
- 4 385,19 € d'atténuation de charges remboursement indem. jour., Ircantec ;

- 1,60 € de produits financiers ;
- 33 972,96 € de prod. exceptionnels : rembt sinistres, terrain SIVOS, ONF ;
- 43 249,82 € d'opérations d'ordre entre sections.

La section d'investissement est excédentaire de 180 377,04 €.

Les **dépenses** de la section d'investissement de **557 261,55 €** comprennent :

- 69 853,01 € de remboursement d'emprunts,
- 364 296,24 € de dépenses d'équipement dont :
 - 1 026,33 € à bibliothèque (1 bac BD + 1 bac 6 cases),
 - 17 436,19 € d'amgt du village (enfoui. réseaux, équipements divers),
 - 720,00 € d'installation logiciel ZEENDOC (GED),
 - 4 280,96 € de panneaux voirie (signaux Girod),
 - 6 466,95 € de divers matériels (sécateur, souffleur, pompe à eau),
 - 3 512,22 € au PLU (plans, insertion annonces, honoraires),
 - 40 753,42 € de travaux forestiers,
 - 14 780,80 € d'amgt rue de Lattre (hon. Coquard, enfou. EP, Telec.),
 - 1 509,09 € d'amgt entrée du village (fournitures massifs entrées),
 - 5 283,00 € de suppression cabine rue de Lattre au SYDED,
 - 46 847,00 € de participation à l'investissement de l'école (nbre d'h.),
 - 6 541,20 € des 9 pistes forestières (solde marché, hon. ONF),
 - 53 280,00 € d'études revitalisation bourg centre AMI,
 - 63 600,00 € d'achat véh. TIMAN 3400 porteur,
 - 7 023,41 € d'achat serveur + sièges mairie,
 - 12 255,60 € de changement fenêtres TEPCV,
 - 1 776,00 € de démolition du quai La Poste,
 - 75 571,53 € de voirie ZA Corvée Mourey,
 - 1 632,54 € de frais d'étude hydraulique Place Platanes,
- 43 249,82 € d'opérations d'ordre entre sections,
- 79 862,48 € de report déficitaire d'investissement de 2017.

Les **recettes** de la section d'investissement de **737 638,59 €** sont composées de :

- 398 802,89 € de dotations fonds et réserves,
- 11 194,70 € de subv. pour création de 9 pistes forestières (dépt, FEADER),
- 180 870,88 € de subv. d'investissement aménagement rue 7 septembre 1944 :
 - 59 836,50 € de la région,
 - 50 103,80 € du département,
 - 5 306,10 € du SMIX
 - 65 624,48 € d' OPSA,
- 75 571,53 € d'immobilisations corporelles,
- 1 632,54 € d'immobilisations incorporelles,
- 69 566,05 € d'opération d'ordre entre sections.

L'excédent de fonctionnement de 645 602,53 € est reporté en recettes de fonctionnement 2019 pour 401 579,57 € et en réserves pour 244 022,96 €, en couverture des restes à réaliser. L'excédent d'investissement de 180 377,04 € est reporté en recettes d'investissement 2019.

Le compte administratif du budget communal 2018 a été adopté, le 12 avril 2019, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Le compte administratif du budget lotissement de la Prairie Sancey 2018

Le compte administratif 2018 du lotissement " la Prairie " situé sur le territoire de la commune de Sancey

La section de fonctionnement

- Les **dépenses** s'élèvent à **812 306,50 €**, correspondant à :
 - charges à caractère général 78,18 €,
 - charges financières (intérêts) 3 687,15 €,
 - opérations d'ordre de transfert entre sections 804 854,02 €,
 - opérations d'ordre interne à la section de fonctionnement 3 687,15 €.

Le montant des dépenses réelles est de 3 765,33 €

- Les **recettes** sont de **1 350 006,15 €** et comprennent :
 - excédent de fonctionnement 2017 513 448,21 €,
 - vente de terrains aménagés 24 251,44 €,
 - opérations d'ordre (variation de stock de terrains) 808 619,35 €,
 - opérations d'ordre interne à section 3 687,15 €.

La section de fonctionnement produit un **excédent** de **537 699,65 €**, à reporter en 2019.

La section d'investissement

- Les **dépenses** s'élèvent à **1 527 361,75 €**, correspondant à :
 - report déficit de l'année 2017 709 082,87 €,
 - remboursement d'emprunts 9 659,53 €,
 - en cours de production de biens, opération d'ordre 808 619,35 €.
- Les **recettes** s'élèvent à **804 854,02 €**, correspondant à des mutations de stocks d'opérations d'ordre. La section d'investissement produit un **déficit de 722 507,73 €**, à reporter en 2019.

Au bilan, l'excédent de fonctionnement de **537 699,65 €** est reporté en recettes de fonctionnement 2019 du budget du lotissement de Sancey. Le déficit d'investissement de **722 507,73 €** est reporté en dépenses d'investissement 2019 du budget du lotissement de Sancey.

Le compte administratif lotissement 2018 a été approuvé le 12 avril 2019, à l'**unanimité** des vingt-trois membres présents et représenté **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Il est opportun de préciser, pour le lotissement de la Prairie que :

- La totalité des huit lots de la 1^{ère} tranche est vendue,
- Les 12 sur les 19 lots de la seconde tranche sont également vendus et 4 sont réservés, 3 sont encore disponibles.

Le lotissement " Sous Loueche " situé sur le territoire de l'ancienne commune de Sancey le Long

Pour information, le lotissement Sous Louèche, de 10 parcelles de 500 m² à 1 200 m², est réalisé par le promoteur SAS Loti-pro 25 qui a acquis le terrain appartenant à la commune de Sancey le Long.

Le compte administratif du budget de l'eau 2018 de Sancey

La section d'exploitation

- **Les dépenses** d'un montant de **68 487,62 €** se répartissent en :
 - 6 578,26 € charges financières (intérêts d'emprunt),
 - 61 909,36 € opération d'ordre interne entre sections.
- **Les recettes** d'un total de **125 028,27 €** se composent de :
 - 78 544,89 € vente de produits (factures d'eau + surtaxe eau),
 - 21 064,63 € opérations d'ordre interne entre sections,
 - 25 418,75 € report excédent 2017.

Au bilan, la **section d'exploitation est excédentaire de 56 540,65 €.**

La section d'investissement

- **Les dépenses** s'élèvent à **116 484,88 €** qui se décomposent en :
 - 24 055,44 € d'immobilisations corporelles (renouve. réseaux EP rue des Aussanges + route de Besançon, solde marché),
 - 31 021,16 € emprunts et dettes assimilées (capital prêts),
 - 21 064,63 € opérations d'ordre, amortissement des subventions,
 - 3 761,34 € d'autres immobilisations financières,
 - 36 582,31 € report du déficit de l'année 2017.
- **Les recettes** d'un montant de **140 780,43 €** comprennent :
 - 5 248,75 € d'immobilisations corporelles,
 - 15 498,00 € de subv. inv. (acpte et solde subv. + Dépt. renouv. rés. Aussanges),
 - 42 582,31 € de dotations de fonds divers de réserve,
 - 15 542,01 € d'autres immobilisations financières,
 - 61 909,36 € opérations d'ordre interne entre sections : dot. aux amortisseme.,

Au bilan, la **section d'investissement présente un excédent de 24 295,55 €.**

Au bilan général :

L'excédent de fonctionnement de 56 540,65 € est reporté en recettes de fonctionnement 2019.

L'excédent d'investissement de 24 295,55 € est reporté en recettes d'investissement 2019.

Le compte administratif de l'eau de l'année 2018 a été approuvé, le 12 avril 2019, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté du Conseil municipal, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Facturation de l'eau

Le prix de l'eau comporte :

- **L'abonnement annuel** de 77,52 € TTC ventilé en :
 - 15,825 € TTC de part communale,
 - 61,696 € TTC de part Gaz et eaux.
- **Le volume d'eau facturé au m³** à 1,602 € TTC réparti en :
 - 0,580 € de part communale,
 - 0,680 € de part Gaz et eaux,
 - 0,058 € de part Agence de l'eau bassin Rhône Méditerranée Corse,
 - 0,284 € de lutte contre la pollution.

Le budget primitif 2019 du lotissement " La Prairie "

La section de fonctionnement

- **Les dépenses s'élèvent à 1 514 918,00 € et sont composées de :**
 - 1 000,65 € de charges à caractère général,
 - 4 000,00 € de charges financières (intérêts),
 - 808 619,35 € d'opérations d'ordre, écriture de stock,
 - 697 298,00 € d'opérations d'ordre, virement à la section d'investissement,
 - 4 000,00 € de frais d'accessoires.
- **Les recettes d'un total de 1 514 918,00 € comprennent :**
 - 537 699,65 € de report d'excédent de fonctionnement 2018,
 - 159 598,35 € de vente de 8 lots disponibles,
 - 813 620,00 € d'opérations d'ordre entre sections,
 - 4 000,00 € d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section.

La section d'investissement

- **Les dépenses s'élèvent à 1 546 628,00 € et sont composées de :**
 - 722 507,73 € de report de déficit de la section investissement 2018,
 - 10 500,27 € de remboursement d'emprunts,
 - 792 668,17 € d'opérations d'ordre, travaux en cours de production de biens,
 - 20 951,83 € d'opérations d'ordre, frais financiers.
- **Les recettes d'un total de 1 547 917,35 € comprennent :**
 - 697 298,00 € de virement de la section de fonctionnement,
 - 42 000,00 € d'emprunts,
 - 791 667,52 € d'opérations d'ordre, travaux en cours de production de biens,
 - 16 951,83 € d'opérations d'ordre, frais financiers.

Le budget primitif 2019 de l'eau de Sancey

La section d'exploitation

- **Les dépenses s'élèvent à 138 041,00 € et sont composées de :**
 - 5 000,00 € de charges à caractère général,
 - 800,00 € de dépenses imprévues,
 - 1 000,00 € d'autres charges de gestion courante,
 - 7 000,00 € de charges financières (intérêts d'emprunts),
 - 67 000,00 € de dotations aux amortissements,
 - 57 241,00 € de virement à la section d'investissement.
- **Les recettes d'un total de 138 041,00 € comprennent :**
 - 56 540,65 € d'excédent de fonctionnement 2018 reporté,
 - 60 000,35 € de produits des services,
 - 21 500,00 € de produits exceptionnels (amortissement subvention).

La section d'investissement

- **Les dépenses s'élèvent à 119 500,00 € et sont composées de :**
 - 21 500,00 € de subventions d'investissement (amortissement),
 - 33 000,00 € d'emprunts et dettes assimilées (capital emprunt),
 - 50 000,00 € d'immobilisations corporelles,
 - 10 000,00 € d'autres immobilisations financières (TVA),
 - 5 000,00 € de dépenses imprévues.
- **Les recettes d'un total de 168 536,55 € comprennent :**
 - 24 295,55 € de report d'investissement 2018,
 - 57 241,00 € de virement de la section de fonctionnement 2018,
 - 10 000,00 € d'immobilisations corporelles,
 - 67 000,00 € d'amortissement des immobilisations,
 - 10 000,00 € d'autres créances immobilières

Les budgets primitifs 2019 lotissement et eau de Sancey ont été approuvés, le 12 avril 2019, à l'unanimité des vingt-quatre membres présents et représenté du Conseil municipal.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Sancey

Initié par une décision du Conseil municipal du 19 février 2016, ses différentes phases ont été décrites en page 18 du N°3 du bulletin municipal. Le PLU a été approuvé par arrêté préfectoral. Il sera consultable sur un site en cours de validation. Une carte générale est insérée en pages centrales du présent bulletin.

Ce dossier PLU comprend plusieurs documents :

- Pièce n°1 : Rapport de présentation 210 pages
- Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 12 pages
- Pièce n°3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) 26 pages
- Pièce n°4 : Règlement :
 - 4.1. Règlement graphique :
 - 3 plans de zonage au 1/2 000 : planches 1 à 3
 - 4 plans de zonage au 1/5 000 : planches 4 à 7
 - 4.2. Règlement littéral 64 pages.
- Pièce n°5 : Annexes
 - Annexe 1 Servitudes d'utilité publique p 3
 - Annexe 2 Bois et des forêts relevant du régime forestier p 9
 - Annexe 3 Schéma des réseaux d'eau p 23
 - Annexe 4 Réseaux et zonage d'assainissement p 51
 - Annexe 5 Collecte et traitement des déchets p 71

La chronologie de ce dossier peut se résumer aux aspects suivants :

- L'investissement de la commission communale : 72 réunions, de 2016 à 2018 ;
- Le travail avec l'Agence de développement de l'urbanisme (ADU) du pays de Montbéliard, prestataire retenu par la commune ;
- Les concertations avec le monde agricole les 21 janvier et 23 août 2017 ;
- Les points de situation avec les Personnes publiques associées (PPA) les 27 mars, 08 septembre 2017 et le Conseil municipal à chaque réunion ;
- Les échanges avec les instances départementales : commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 05 avril 2018 et la Direction départementale des territoires (DDT), notamment les 31 mai 2018 et 17 novembre 2018 ;
- Les réunions publiques les 05 décembre 2016 (58 personnes, dont 20 Conseillers) et 11 décembre 2017 (35 personnes, dont 21 Conseillers) ;
- L'enquête publique, tenue entre le 11 mai et le 11 juin 2018, au cours de laquelle 8 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur et 7 observations ont été déposées sur le registre ad hoc ou le site internet dédié.

Les grandes étapes de ce projet sont :

- Le lancement, par une décision du Conseil municipal du 19 février 2016 ;
- L'approbation du projet de développement et d'aménagement durables (PADD) lors de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2016 ;
- L'approbation du projet de PLU au cours de la réunion du Conseil municipal du 22 décembre 2017 (vote à bulletin secret : vingt-trois favorables au projet et une abstention) provoquant l'arrêt du projet (approbation) ;
- La validation du projet par les services de la Préfecture.

Le **PLU de Sancey est compatible** avec :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), adopté le 2 décembre 2015 ;
- Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Doubs central approuvé le 12 décembre 2016, document contraignant dont les trois axes majeurs sont :
 - Préserver le cadre environnemental et paysager du Doubs central, qui présente un caractère remarquable et qui constitue le support d'activités économiques, en particulier agricoles, forestières et touristiques,
 - Organiser le développement résidentiel et économique du territoire en s'appuyant sur l'armature urbaine des villes et bourgs, qui concentrent aujourd'hui une part importante de l'offre de services et d'emplois,
 - Tendre vers un développement urbain plus économe et durable, en veillant en particulier à maîtriser les dynamiques de consommation foncière sur un territoire où l'activité agricole constitue une force économique majeure ;
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhône-Méditerranée (PGRI) 2016-2021 arrêté par le Préfet coordonnateur le 7 décembre 2015 ;
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 fixant, pour une période de 6 ans, les 9 orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les **objectifs du PLU de Sancey** sont de :

- Répondre aux besoins des populations actuelles et futures au travers d'un développement urbain maîtrisé, préservant notamment l'activité agricole,
- Favoriser et maîtriser le développement économique local,
- Révéler et valoriser les qualités paysagères, patrimoniales et environnementales.

Les **points majeurs du PLU de Sancey** concernent pour une augmentation de 3 % de la population entre 2017 et 2032 :

- La définition de zones constructibles, en densification (cinq pour 1,63 ha) et en extension (six pour 7,07 ha). Il est à noter que les dents creuses et espaces vierges inférieurs à 20 ares n'ont pas été comptabilisés dans le PLU de Sancey.
- La définition d'espaces fonciers d'activité (deux pour 2,26 ha).

La totalité de la surface communale est répartie en :

- zones urbaines : les centres historiques de la commune et les espaces interstitiels (UA), les extensions résidentielles (UC), les secteurs accueillant des activités industrielles, artisanales, commerciales (UY),
- zones particulières : les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles (N).

La commune comprend l'église classée en 1926, le site inscrit en 1993 sous le nom de " Val de Sancey à Belvoir ", 3 arrêtés de protection de biotopes (la Baume - le Dard - la Raie Jean Moulot), 49 éléments de patrimoine (bâtiments, religieux, stèles, borne).

Approuvé en 2016 au titre de l'espace des anciennes Communautés de communes, le SCoT du Doubs central sera révisé en 2020 afin d'intégrer les collectivités qui ont rejoint les nouvelles communautés de communes, notamment la commune d'Arcey et une partie des communes de l'ancienne Communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche.

Au final, le PLU de Sancey a réduit de **31,4 ha** (cartes communales : 14,5 ha Sancey le Grand + 16,9 ha Sancey le Long) à **8,5 ha** pour l'habitat et **2 ha** pour les activités commerciales et artisanales pour les 15 prochaines années.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) bourg centre

Retenu avec celui de 38 autres communes de la région Bourgogne Franche Comté à l'AMI bourg centre, le dossier de Sancey porté par la commission communale, a connu un temps d'arrêt, courant 2018, inhérent au cabinet Verdi. Cette étude, achevée début 2019, a fait l'objet d'une réunion publique le 18 mars dernier au cours de laquelle les élus ont été très heureux de compter 66 habitants intéressés par le développement des projets potentiels concernant notre commune de Sancey. Il est opportun de souligner l'effet positif de la commune nouvelle, qui ouvre le territoire de l'ancienne commune de Sancey le Long à ce dossier, car initialement seul Sancey le Grand était éligible à cet appel à projets.

Cette présentation s'est appuyée sur les travaux de la commission réunie à 10 reprises avec des représentants de la Région Bourgogne Franche-Comté, du PETR Doubs central, du Département, de la CCPSB, de la CCI. Les élus ont associé, aux 5 réunions du comité technique, plusieurs associations et acteurs économiques : Club rando du vallon de Sancey, Union musicale de Sancey, Football Sancey, Union des commerçants et artisans de Sancey, Coopérative fromagère de Sancey et Novoparts. Enfin, le cabinet Verdi s'est porté à l'écoute des élèves des collèges Sainte Jeanne-Antide Thouret et Henri Fertet, aux commerçants artisans de Sancey, ainsi qu'aux personnes fréquentant la foire mensuelle de mars 2018.

Les conclusions de la stratégie de ce dossier comprennent **trois axes majeurs** :

- Consolider la commune nouvelle, afin d'harmoniser les espaces publics et permettre des déplacements en liaison mode doux (LMD) sur la commune ;
- Agir pour la centralité de Sancey, en investissant pour apporter des services ;
- Valoriser le potentiel touristique, afin de développer les atouts touristiques, notamment paysagers.

Au cours de cette étude, ces trois axes ont été déclinés en une dizaine de fiches actions, qui en se concrétisant au fil du temps, selon les capacités financières et les opportunités permises par les appels à projets, modes opératoires actuels d'attribution de subventions, contribueront à la dynamisation de Sancey.

Anticipant cette démarche, pour les rues du 7 septembre 1944 et Montravers courant 2013, puis en 2014 pour la totalité de la rue de Lattre de Tassigny et le quartier de Sancey l'église, ces projets d'aménagement s'insèrent pleinement dans les axes cités supra.

Complétant leur réflexion globale, les élus ont vu leur candidature à l'appel à projets émis par le Département pour les voies cyclables retenue en 2018 (LMD de priorités 1 et 2).

Les **principales fiches actions** définies par la commission AMI bourg centre et approuvées par le Conseil municipal comprennent :

- Développement de l'EHPAD par extension ou nouvelle construction,
- Réhabilitation de la maison Martin en un espace multi-activités,
- Aménagement du quartier de Sancey l'église,
- Connexion des quartiers par des liaisons mode doux, (LMD de priorités 3 et 4),
- Réactivation du secteur de la Baume,
- Création de lieux de rencontres : aire multisports à proximité du collège Fertet, aire de jeux place des platanes, et 2 terrains de pétanque (rue des Perrières et rue des Vergers),
- Développement du tourisme : création d'un itinéraire Sainte Jeanne-Antide, aménagement accessible du point de vue de la roche bleue,
- Création à Sancey d'une crèche et rénovation du bâtiment destiné au périscolaire,
- Installation d'un espace tiers lieu au rez de chaussée de l'ancienne maternelle,

- Amélioration de l'accessibilité de l'étage de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Au cours de l'automne prochain, la convention entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe et la commune de Sancey sera signée, permettant l'attribution des subventions dans le cadre des fiches actions.

Il est de fait incontestable que les actions, les opportunités, les offres nouvelles, facilitées par cette redynamisation du bourg centre bénéficieront, sans aucun investissement de leur part, aux communes environnantes, ce qui est tout aussi intéressant pour notre territoire. En effet, l'aire multisports aux collégiens, l'espace tiers lieux, les itinéraires touristiques, la concrétisation de projets sur la Baume, la maison Martin auront des répercussions au-delà de Sancey. Certes, plusieurs réalisations et concrétisations demanderont du temps et pour certaines l'implication financière d'autres partenaires.

Au cours de leur réflexion, les élus de la commission et du Conseil municipal ont entrepris une réflexion visant à **désigner des quartiers** afin de localiser plus précisément les lieux de la commune échelonnés sur de longues distances le long des routes départementales majeures que sont les RD N°31 et 464. Dans cette perspective, une localisation générale (pas de découpage à la maison) et des noms sont projetés. Le plan ci-dessous les définit, des noms font l'unanimité pour certains ou sont à modifier pour d'autres. **Chaque habitant**, intéressé par cette démarche, **peut déposer en mairie, ses propositions, avec l'imprimé joint.**



N°	Nom approuvé en Conseil M ou à revoir	N°	Nom approuvé en Conseil M ou à revoir
1	La Baume approbation CM	7	Résidences à revoir
2	Sainte Jeanne-Antide approbation CM	8	Corvée Mourey approbation CM
3	Lavoir approbation CM	9	murgers, Sous l'Ouche, Tannerie à revoir
4	Vignottes approbation CM	10	mairie, Lanterne à revoir
5	Les Saules approbation CM	11	école, services, battoir à revoir
6	Sancey l'église approbation CM	12	Jonchets approbation CM

Aménagement rue de Lattre de Tassigny

Soucieuses du cadre général de leur territoire, les communes de Sancey le Grand et Sancey le Long ont entrepris des travaux d'aménagement pour améliorer le cadre et l'image de leur commune, en réfléchissant et en réalisant des travaux d'importance, notamment une partie de la rue du 7 septembre 1944 et de la place Jeanne d'Arc, et la place des platanes.

Dès 2014, avant la création de la commune nouvelle, les élus des deux communes ont réfléchi à l'aménagement du secteur jugé le plus dangereux : la rue de Lattre de Tassigny entre le pont dit " de chez Mion " et le cimetière. Cette commission, nommée successivement " aménagement entre les deux Sancey ", puis " rue de Lattre de Tassigny dans sa totalité " a étudié dans sa globalité les problématiques de sécurité, de circulation et de lien entre les quartiers, en pleine cohérence avec l'aménagement communal.

Les travaux de la commission, assistée par le cabinet JDDBE, qui s'est réunie à 22 reprises, ont été approuvés par le Département. Les critères de priorité d'arbitrage communal ont été : 1^{er} sécurité, 2^{ème} intérêt général, 3^{ème} financier, 4^{ème} esthétique.

Le résultat de cette réflexion est matérialisé dans les différentes planches des pages qui suivent : page 21 tronçon N°1 rue de Lattre de Tassigny, page 24 rue de la Yèse, page 25 parkings MTL et stade Girardet, page 28 parking cimetière et page 29 les 2^{ème} et 3^{ème} tronçons de la rue de Lattre de Tassigny nommés également lots N°2 et N°3.

Devant l'ampleur des travaux, les élus ont décidé de privilégier l'aménagement du **quartier dit de " Sancey l'église "** qui comprend le 1^{er} tronçon de la rue de Lattre de Tassigny N°1, les parkings de la Maison du temps libre (MTL) et du Stade Paul Girardet N°4, la rue de la Yèse avec le parking de l'église N°5 et l'extension du parking du cimetière N°6. Compte tenu des aspects financiers, la commune porte le lot N°1 en tranche ferme et le lot N°5 en tranche optionnelle, tandis que le Syndicat de gestion des bâtiments intercommunaux de Sancey (SGBI) porte le lot N°4 en tranche ferme et le lot N°6 en tranche optionnelle.

Les lots N°2 et N°3 correspondent à la rue de Lattre de la pharmacie à la poste.

Il est opportun de souligner le comportement coopératif de trois propriétaires riverains du secteur le plus étroit de la rue de Lattre de Tassigny qui ont accepté de vendre à la commune des bandes de terrains permettant la réalisation de la liaison mode doux.

Des travaux précurseurs ont été réalisés par Enedis pour l'enfouissement de plusieurs poteaux d'électricité et l'installation d'un transformateur aux abords du parking du cimetière. Des études complémentaires ont été effectuées pour valider la collecte des eaux de ruissellement du quartier concerné par les travaux.

Les **grandes options de cet aménagement** sont :

- **renforcement de la sécurité** de la partie commune aux **routes départementales** N°31 et N°464 par une réduction de la vitesse induite par une chaussée de 5,80 m, avec quatre espaces de croisement de 30 m, sur le tronçon entre le pont de chez Mion et l'accès à la pharmacie ;
- **création d'une liaison mode doux (LMD)** de 1,80 m de large reliant la place des platanes à la poste le long du côté Ouest de la route départementale et séparée de celle-ci, réalisée avec un enrobé à oxyde de fer conservant la couleur sur une plus grande durée et facilement identifiable par les différents usagers ;
- mise en **sens unique** Nord-Sud de la **rue de la Yèse** afin de sécuriser en organisant la circulation des bus scolaires et des véhicules à destination de l'église ;
- **ordonnancement et optimisation des parkings** existants 201 places dont 6 h. ;
- **adaptation des différents espaces publics et valorisation du patrimoine local.**

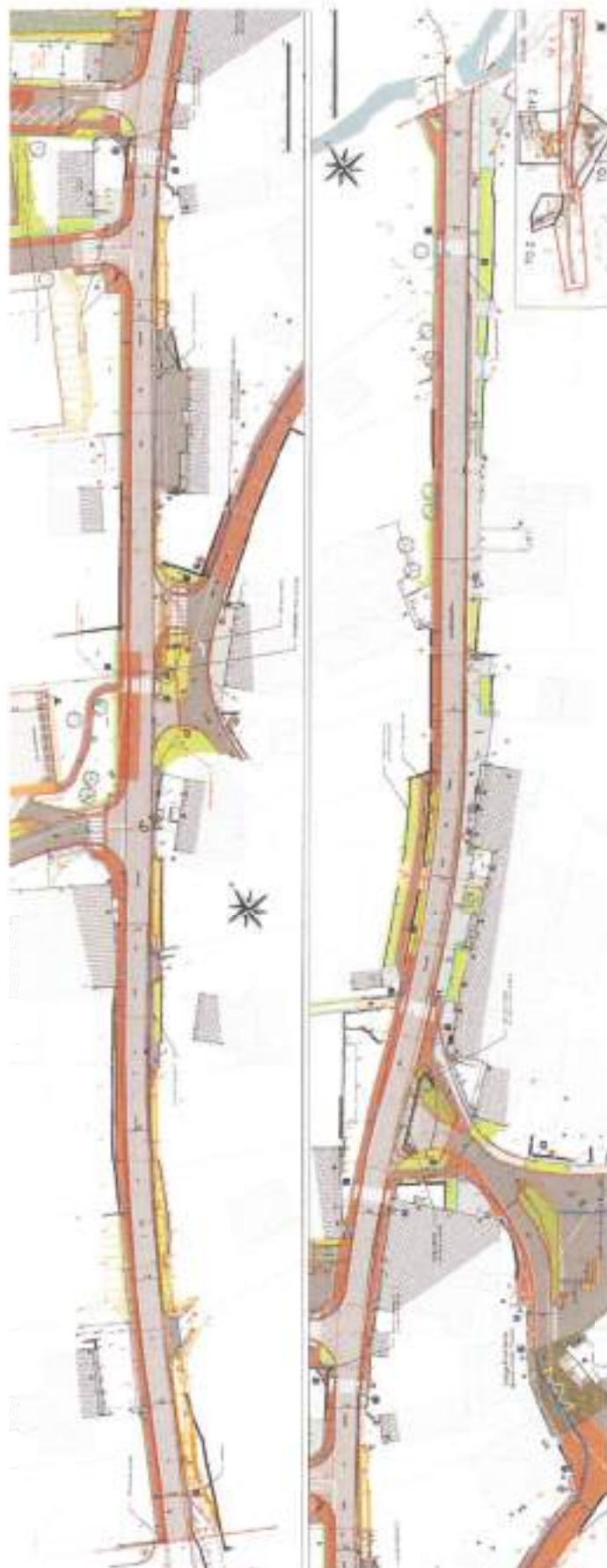
Aménagement Sancey l'église : rue de Lattre de Tassigny (1)

Le plan ci-dessous illustre, en deux parties, l'aménagement décidé pour le 1^{er} tronçon de la rue de Lattre de Tassigny (lot N°1) délimité par :

- *dessin inférieur* le pont de chez Mion sur la Baume et l'entrée Nord de la Yèze jusqu'au parvis de l'église,
- *dessin supérieur* les accès au patronage, la Maison du temps libre (MTL), la Communauté de communes, la rue des perrières et la pharmacie (parking inclus). Sur ce dessin sont représentées la partie Sud de la rue de la Yèze et l'amorce de la rue des Grillons.

La liaison mode doux (LMD) est représentée en couleur marron, côté Ouest de route départementale.

Un cartouche, en bas à droite du dessin inférieur regroupe l'ensemble du projet de Sancey l'église avec le 1^{er} tronçon de la rue de Lattre de Tassigny repéré en rouge avec l'abréviation TF1 pour tranche ferme N°1. Les 3 autres tranches, ferme TF N°2 et optionnelles TO N°1 et TO N°2 sont entourées d'un trait de couleur noire.



Budget communal primitif 2019 de Sancey

Le budget de fonctionnement

Les **dépenses** du budget de **fonctionnement de 1 459 360 €** sont composées de :

- 362 000 € de charges générales,
- 345 000 € de charges de personnel,
- 357 000 € d'autres charges de gestion courante,
- 76 500 € d'atténuation de produits,
- 22 000 € de charges financières (intérêts des prêts),
- 2 500 € de charges exceptionnelles,
- 4 500 € de dotations aux amortissements,
- 25 000 € de dépenses imprévues,
- 264 860 € de virement à la section d'investissement.

Les **recettes** du budget de **fonctionnement de 1 459 360 €** sont réparties en :

- 401 579,57 € de report de l'excédent de fonctionnement 2018,
- 95 500,13 € de produits des services,
- 564 773,00 € d'impôts et taxes,
- 350 507,00 € de dotations et participations,
- 45 000,00 € d'autres produits de gestion courante,
- 2 000,00 € de produits exceptionnels.

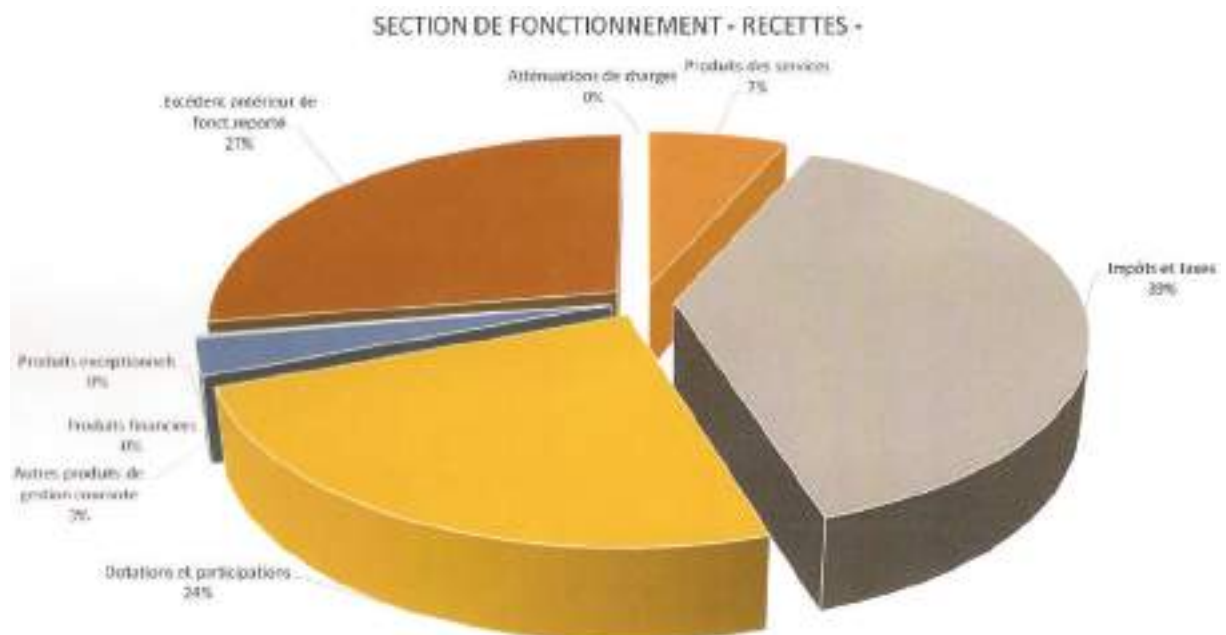
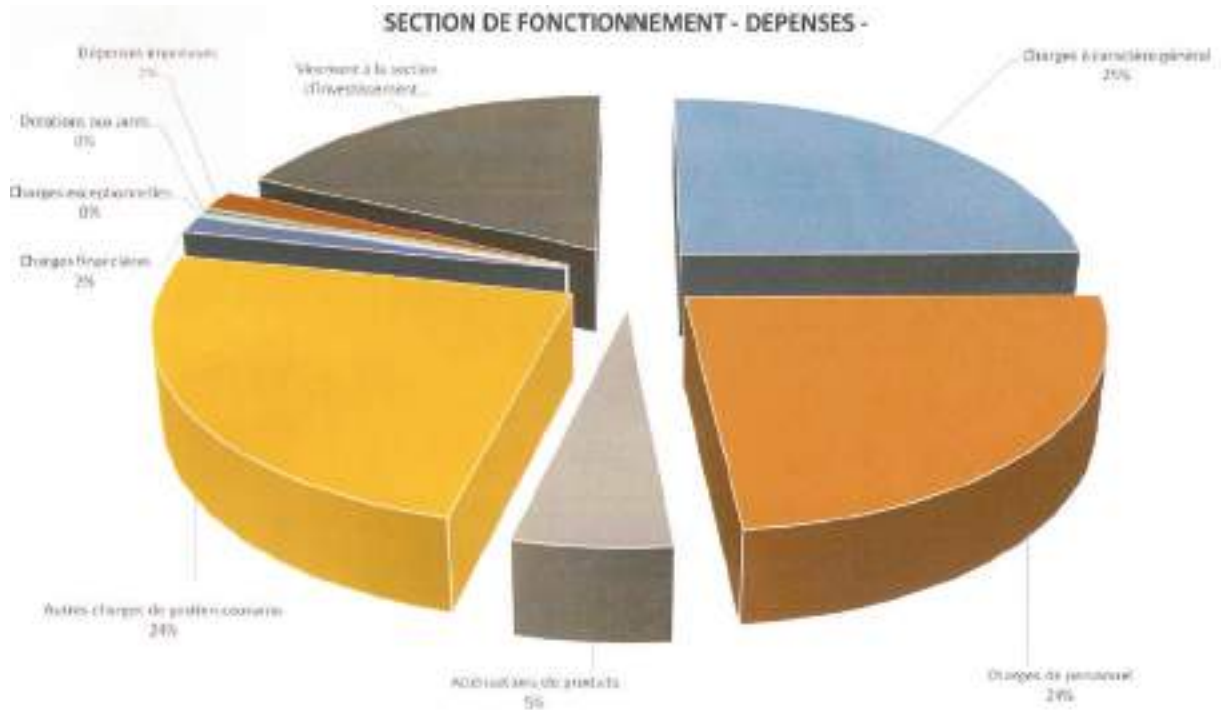
Le budget primitif de fonctionnement est équilibré à 1 459 360 €.

Le budget d'investissement

Les **dépenses** du budget **d'investissement de 2 105 260 €** sont composées de :

- 85 000,00 € de remboursement d'emprunts,
- 29 560,00 € de dépenses imprévues,
- 1 990 700,00 € de dépenses d'investissement se répartissant comme suit :
 - 658 900 € de restes à réaliser 2018 pour des programmes anciens :
 - 10 000 € d'aménagement centre bourg,
 - 700 € de panneaux voiries,
 - 11 000 € de frais d'étude du PLU,
 - 174 000 € de rénovation de l'éclairage public,
 - 9 000 € de travaux forestiers,
 - 280 000 € d'aménagement Sancey l'église,
 - 1 000 € d'aménagement floral,
 - 7 500 € d'étude et achat de terrains rue des Aussanges,
 - 10 000 € d'étude et achat de terrains route de Voitre
 - 4 000 € de programme zéro phytosanitaire,
 - 30 000 € d'achat de véhicule électrique,
 - 15 000 € d'études maison Martin,
 - 26 000 € d'études mutualisées avec Pays de Clerval AMI,
 - 700 € de serveur mairie,
 - 35 000 € de maîtrise d'œuvre Grande rue, rue de la basilique,
 - 30 000 € d'assistance à maîtrise local professionnel,
 - 15 000 € d'acquisition local technique ;
 - 1 062 300 € de compléments aux programmes 2019 :
 - 35 000 € de rénovation chaudière Habitat 25 (logements + médiathèque),
 - 5 300 € de panneaux,

Diagrammes du budget de fonctionnement 2019 de Sancey



Aménagement Sancey l'église : rue de la Yèze

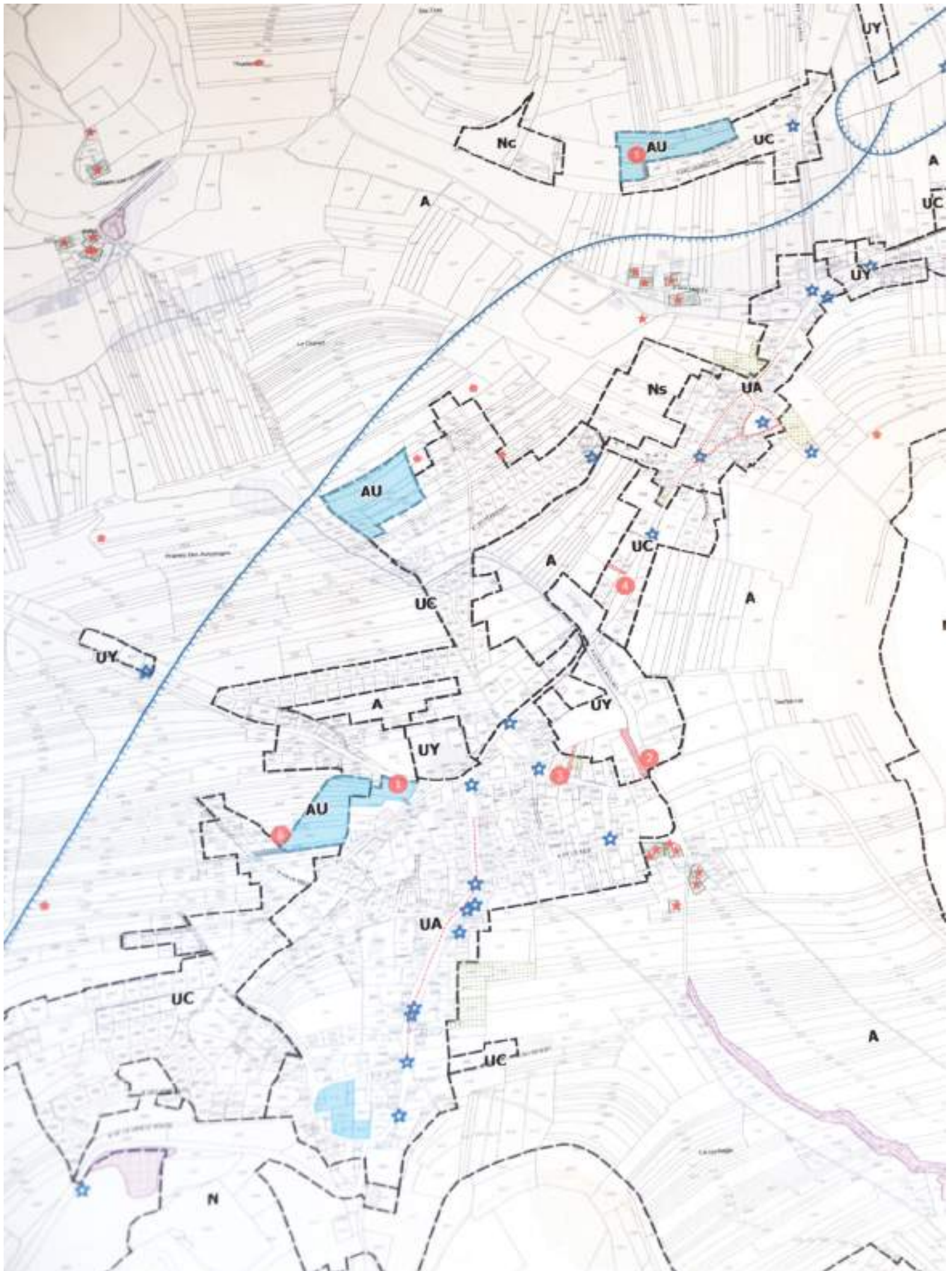
Le plan ci-dessous révèle l'aménagement de la rue de la Yèze et du parking aux abords de l'église porté par la commune en tranche optionnelle.
Est également identifiable le sentier piéton communal à l'entrée Nord de la rue de la Yèze qui sera remis en état et permettra de rejoindre le parking de la Maison du temps libre (MTL).
La couleur marron identifie la liaison mode doux et la zone partagée dans la partie Sud de la rue de la Yèze. Le cartouche situé en bas à gauche identifie les différentes tranches du projet.

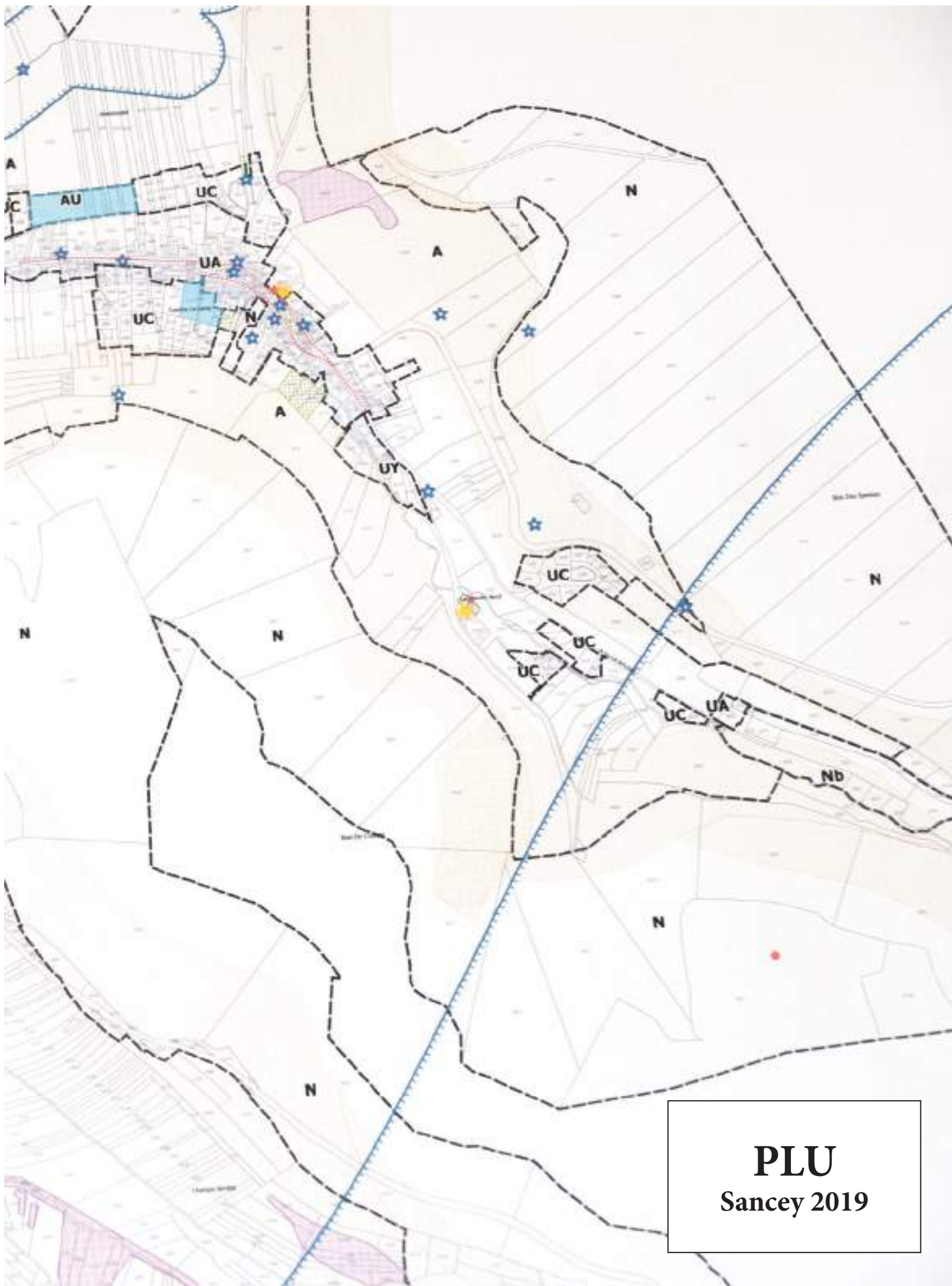


Aménagement Sancey l'église : parkings MTL et stade P. Girardet

Le plan ci-dessous détaille l'aménagement des espaces de la Maison du temps libre (MTL), du parking du stade Paul Girardet appartenant pour partie à la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) et au Syndicat de gestion des bâtiments intercommunaux de Sancey (SGBI), du chemin piétonnier, situé sur la droite du plan, appartenant à la commune de Sancey, tranche ferme portée par le SGBI.







PLU
Sancey 2019

Aménagement Sancey l'église : parking cimetière

Le plan ci-dessous détaille l'extension du parking du cimetière et l'aménagement de ses proches abords portés par le SGBI en tranche optionnelle.



Aménagement rue de Lattre de Tassigny (2)

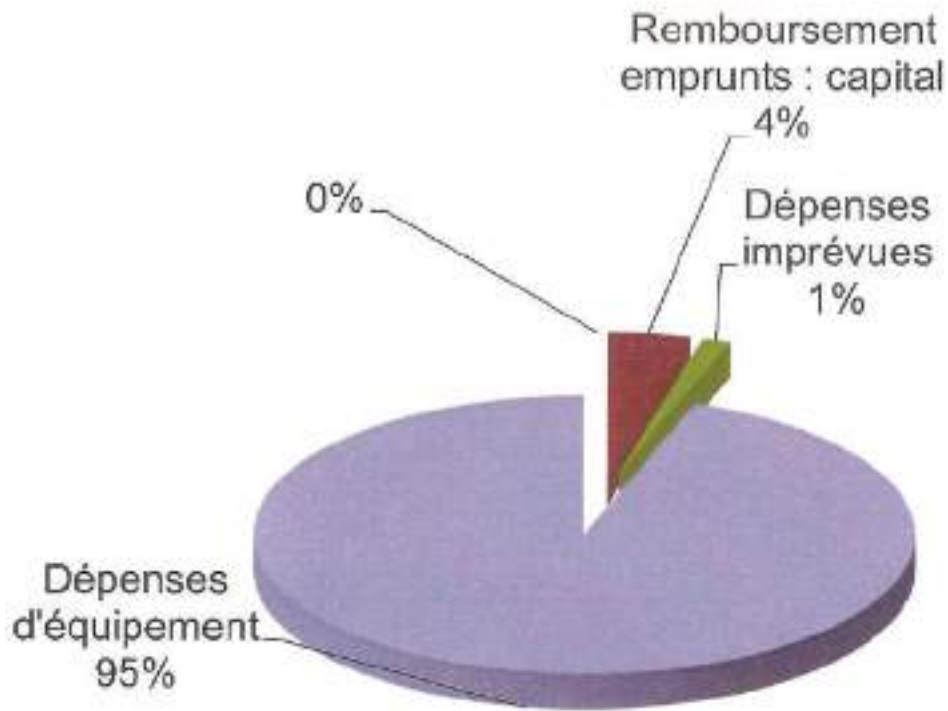
Les plans ci-contre représentent sur 3 lignes les 2 autres tronçons de la rue de Lattre de Tassigny étudiés au titre de la cohérence de l'aménagement communal :

- Le haut de page illustre, sur 2 lignes, le tronçon entre la pharmacie et le ruisseau de la Voye.
- Le bas de page, sur une ligne, détaille le tronçon de la rue de Lattre de Tassigny compris après la Voye jusqu'à l'entrée de la place Jeanne d'Arc.

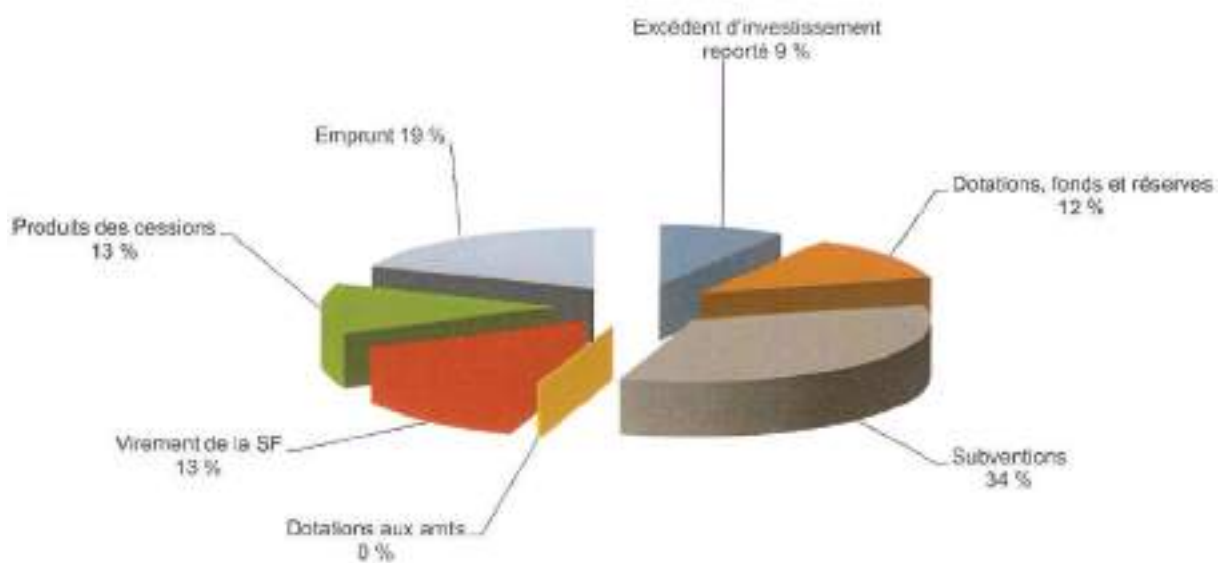


Diagrammes du budget d'investissement 2019 de Sancey

SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES-



SECTION D'INVESTISSEMENT -RECETTES-



- 5 000 € de divers outillages,
- 4 000 € de solde du PLU,
- 16 000 € de travaux réseaux éclairage public,
- 34 000 € de travaux forestiers,
- 784 000 € de travaux rues de Lattre et de la Yèse,
- 4 000 € de mobilier fleurs (vasques, calvaires, jardinières),
- 46 000 € de voirie,
- 49 000 € d'investissement groupe scolaire SIVOS (nombre hab.),
- 30 000 € d'aire de jeux place des platanes,
- 5 000 € de serveur et sièges mairie,
- 20 000 € de MO Grande rue et rue de la Basilique,
- 65 000 € d'acquisition local technique ;
- 269 500 € de 2019 pour les programmes nouveaux :
 - 50 000 € de rénovation étage mairie,
 - 10 000 € de réhabilitation balcon mairie,
 - 179 500 € de liaisons mode doux (LMD),
 - 10 000 € d'étude aire multisports,
 - 20 000 € de réfection RD 464.

Les **recettes** du budget d'investissement de **2 105 260 €** sont composées de :

- 180 377,04 € de solde d'exécution d'investissement reporté,
- 280 000,00 € de produit de cession, vente de terrains,
- 257 022,96 € de dotations, fonds et réserves :
 - 244 022,96 € affectation résultat 2018,
 - 5 000,00 € de FCTVA (fonds de compensation sur investissement),
 - 8 000,00 € de taxe d'aménagement des constructions nouvelles ;
- 718 500,00 € de subventions d'investissement :
 - 6 500 € de FNADT pour études AMI bourg centre,
 - 230 000,00 € de la Région,
 - 190 000,00 € du Département,
 - 40 000,00 € de subvention autres EPL,
 - 100 000,00 € d'autres subventions,
 - 152 000,00 € de DETR ;
- 400 000,00 € d'emprunts et dettes,
- 4 500,00 € d'opérations d'ordre entre sections (dotation au. amortissements),
- 264 860,00 € de virement de la section de fonctionnement.

Le budget primitif d'investissement est équilibré à 2 105 260 €.

Le budget primitif 2019 de la commune est équilibré. Ce budget a été voté à l'unanimité lors de la réunion du 12 avril 2019.

Les participations financières aux syndicats intercommunaux : SGBI SIVOS

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des **participations financières** :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prévisions
SGBI	SLG	53 771 €	53 020 €	53 020 €	73 652 €	73 652 €	73 652 €	73 652 €
	SLL	21 303 €	20 632 €	20 632 €				
SIVOS	SLG	67 883 €	87 140 €	96 284 €	117 646 €	163 732 €	188 378 €	170 666 €
	SLL	20 375 €	22 020 €	24 765 €				

Commentaires budgétaires 2019

Personnel

Afin de maîtriser les modes opératoires, les difficultés administratives pour réaliser des projets, répondre à des appels à manifestation d'intérêt, la commune de Sancey a recruté Xavier Chopard à mi-temps, en coopération avec la commune de l'Isle sur le Doubs pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. Les charges de cet emploi sont financées à 50 % par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dans le cadre d'une convention Etat Région.

Bâtiments communaux

C'est un registre qui connaît, cette année, de nombreuses modifications :

- Le bâtiment périscolaire, acheté en 2009 et mis aux normes, en 2010, par la commune de Sancey le Grand, pour la somme de 311 511,84 € est vendu pour la somme de 110 000 € à la Communauté de communes du pays de Sancey-Bellherbe (CCPSB) en raison de la prise de compétence centre d'accueil des enfants de moins de six ans, pour le destiner au multi-accueil crèche dont l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2020.
- L'ancien groupe primaire, vendu au Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) pour la somme de 160 000 €, est destiné à devenir le périscolaire dans des locaux rénovés dont l'ouverture est prévue en septembre 2019. L'isolation des combles, le changement des fenêtres, de la chaudière ont été pris en charge par la commune de Sancey.
- Le Conseil municipal a voté l'achat au Département de l'ancien local de la DDE désaffecté pour le destiner aux employés communaux pour la somme de 68 000 €.

Voirie

Ce domaine fait, depuis l'an dernier, l'objet d'une planification pluriannuelle avec une enveloppe annuelle de l'ordre de 50 000 €. Les travaux **envisagés en 2018**, qui ont été reportés en 2019 en raison d'un appel d'offre tardif, seront réalisés par l'entreprise Vermot pour la somme de 24 977 € HT, soit 29 972,40 € TTC, ils concernent :

- Monocouche : rues des Perrières (1 600 m²), d'Avoutot (1 400 m²), des Soyottes (700 m²),
- Bicouche : rues des Jonchets (3 630 m²), et de la Baume jusqu'au guidon (1 080 m²).

Au titre du **budget 2019**, pour 44 743,60 HT soit 53 692,32 TTC, ils porteront sur :

- Monocouche : les Colards partie haute (800 m²), Juvillers avant ferme (2 800 m²), Fonteny RD 31 à la ferme (3 500 m²),
- Bicouche : virage vers la ferme du Fonteny (1 225 m²),
- Revêtement en enrobé de la chaussée : rue de la Fenotte et rue en la Salle.

Travaux forestiers

Des travaux forestiers sont systématiquement planifiés chaque année.

Sancey l'église

L'aménagement du quartier est le projet phare de l'année (pages 20, 21, 24, 25 et 28).

Etude Grande rue - rue de la Basilique - route de Belvoir

Programmée au budget depuis deux années, la réflexion d'aménagement de la Grande rue, de la rue de la Basilique et de la route de Belvoir jusqu'à la croisée de la vieille route sera entreprise cet automne. Dans cette perspective, une commission a été créée. Elle est composée équitablement de Conseillers originaires des deux anciennes communes : Jean-Marie Chabod, Jean-Jacques Monnot, Thierry Biguenet, Jeanne-Antide Chatelain, Jean-François Cuenot, Guy Defrasne, Danièle Dromard, Damien Graizely, Philippe Jouillerot, Eric Noiro, Michel Normand, Dominique Rouhier, et Gustave Mougey au titre du SIVU.

L'état civil de la commune de Sancey en 2018

Naissances : 12 dont 7 filles et 5 garçons

Mariages : 6 le 7 avril MARANDET André, Gilbert, Louis et PRETOT Catherine, Marie, Suzanne
le 30 juin TAILLARD Alain, Roger, Hubert et POISSENOT Laura, Monica, Andrée
le 14 juillet SAUVANET Thibault, Fernand, Jean et AUBRY Caroline, Annie, Bernard
le 28 juillet FIEROBE Jérémie, Antoine, Jean, Pascal et ANDRE Anaïs
le 11 août SAUGE Pascal, Pierre, Bernard et GOGUILLOT Mauricette, Christiane
le 15 septembre NEVES DE SOUSA José, Augusto et FLAMANT Patricia, Rose

Décès : 16 le 14 février BOLE René, 83 ans le 17 février COURGEY Joseph, 96 ans
le 23 avril RACINE Louis, 81 ans le 5 mai BOUCHARD Thérèse, 91 ans
le 5 mai BEDAT Marie-Paule, épouse GRISIER, 55 ans
le 25 mai ARNOULD Thérèse, épouse DEVILLERS, 87 ans
le 19 août DEVILLERS Marie, veuve SIMONIN, 94 ans
le 24 août JACQUOT Pascal, 57 ans le 5 se. LIEGEOIS Marie, vve COUR, 99 ans
le 18 septembre TORNARE Marie-Thérèse, veuve PRIEUR, 91 ans
le 18 septembre BOLE Maria, épouse SALVI, 81ans
le 19 septembre TRAPPOLINI Liliane, veuve RICHARD, 75 ans
le 1^{er} octobre COUBES Aline, 30 ans le 13 octobre ROY Marcel, 80 ans
le 15 décembre VIOTTE Bernard, 91 ans le 25 décembre MAGNIN Gilbert, 74 ans

L'état civil des communes en 1918

Naissances Sancey-le-Grand : 17

le 5 janvier HELD Adoliste le 29 janvier BORNE Marguerite le 20 février DAVERIO Gaston
le 12 mars DESCIEUX Louis le 14 mars MOREL Auguste le 12 avril MAGNIN Gilbert
le 16 mai MEILLET Laurent le 19 mai LIEGEON Paul le 20 mai CARTIER Gabriel
le 29 mai GIROZ Colette le 30 mai BILGER Pierre le 31 mai BIGUENET Marie
le 10 juin PIRANDA Gilberte le 13 août CORBET René le 26 août BOLLE Léon
le 26 septembre NAPPEY Clotilde le 21 novembre ROUSSEL Jeanne

Sancey-le-Long : 5

le 3 février RENAUD Gaston le 3 février RENAUD Henri le 17 mars CUENOT Charles
le 30 mai BART René le 2 décembre HEBLES Paul

Mariages Sancey-le-Grand : 3

le 13 mai RERAT Charles, Justin et GODIN Julie, Marie, Louise
le 29 octobre HUOT-MARCHAND Marie, Numa, Auguste, Adel. et PIRANDA Marie, Cons., Adé
le 30 décembre DECONINCK Emile, Désiré, François et HENRIET Marie-Louise

Sancey-le-Long : 1

le 20 novembre LEMENT Charles, Louis, Joseph et VUILLEMIN Léonie, Paula

Décès Sancey-le-Grand : 18 (+ 2 en 1916)

le 7 janvier HELD Adoliste, Marcel, Justin le 1^{er} mars MAGNIN Gaston, Charles
le 7 mars COEURDEVEY Auguste, Adrien le 17 mars GIRARDET Camille, Marie,
le 24 avril BIGUENET Louis, Félix MPF le 16 mai PEZEUX Xavier, Jose. MPF
le 25 mai GUINCHARD Henri, Louis MPF le 28 mai PIRANDA Marie, Lou., MPF
le 6 juin CARTIER Gabriel, Léon, Constant le 6 juillet LOMONT Catherine, Méli.
le 6 juillet JEANNERET Charles, Auguste le 2 octobre BILGER Pierre, Louis
le 3 octobre AIDEMOY Jean, Joseph MPF le 6 octobre OTTOZ François, Xavier
le 24 octobre BAVEREY Madeleine, Louise le 1^{er} novembre LIEGEON Gustave, Joseph
le 11 décembre PAGE Marie, Françoise, Philippine le 20 décembre BOITEUX Marie, Victorin,
Morts pour la France (MPF) 1916 enregistrés 1918 le 24 avr NOIROT Edouard, Em. le 25 nov. PILLOT Francis, A

Sancey-le-Long : 11

le 16 janvier MOUGEY Leger, Joseph le 2 juillet BOUTON Jules, Alexandre, Antoine
le 29 août CARTIER Marie, Charles, Jos. le 4 septembre CORNEVAUX Charles, Elisée
le 23 septembre BRISEBARD Paul, Joseph le 12 octobre BART Paul, Louis, Joseph
le 14 octobre ROTH Marguerite, Elisa le 25 octobre GOTTAR Julie, Thérèse, Madeleine
le 27 octobre MOUGEY Emile, Edouard le 2 novembre GURNAUD Marthe, Eugénie
le 20 décembre FEUVRIER Melchior, Paul, Lucien

Embellissement du village

Actions communales

Cette année, des efforts importants pour embellir la commune ont été réalisés :

- Installation du système d'arrosage goutte à goutte pour la façade de la mairie ;
- Rénovation de la croix du guidon, repérée comme élément du patrimoine à préserver dans le PLU, située au carrefour en direction de la Baume et du moulin neuf ;
- Poursuite d'acquisition de jardinières avec réserve d'eau conséquente ;
- Acquisition de quatre suspensions contre mur sur la façade de la mairie ;
- Poursuite du paillage dans tous les massifs afin d'optimiser l'entretien ;
- Rénovation de plusieurs tables pique-nique ;
- Poursuite de l'acquisition d'éléments décoratifs pour renouveler les décorations de Noël.

Concours départemental

Le 11 octobre 2018, lors de la remise des prix à Micropolis, la **commune de Sancey est proposée pour l'attribution d'une première fleur**. Cette proposition récompense l'engagement municipal, en respectant l'engagement zéro produit phytosanitaire, pour la très forte implication de la commission, des employés communaux, dans le soin apporté aux plantations, à leur entretien réduit par un paillage adapté aux plantes, restreignant l'arrosage avant la période d'interdiction d'arrosage.

Si le fleurissement est un élément majeur pour l'attribution d'une ou plusieurs fleurs, d'autres domaines prennent une importance croissante : aménagement de traversée de quartiers, organisation de liaisons mode doux, création d'aires de jeux et de rencontre, qui contribuent au vivre ensemble. Le passage de la commission à l'été 2019 sera déterminant pour l'attribution de ce critère.

Concours communal 2018

Pour rappel, ce classement, établi par le passage du jury, correspond à la vue d'ensemble depuis l'espace public : rue ou place et l'addition de 2 notes données par les membres de la commission. Les espaces privés non visibles ne sont pas pris en considération.

Maisons individuelles

1 ^{er} Patricia Prudham	2 ^{ème} Frédéric Noirot	3 ^{ème} Véronique Corbet
4 ^{ème} Catherine Feuvrier	5 ^{ème} Colombe Guignard	6 ^{ème} Paulette Della Chiesa
7 ^{ème} Martine Michel	8 ^{ème} Françoise Fourquet	9 ^{ème} Anne Cantin
10 ^{ème} Gisèle Petit	11 ^{ème} Nellie Grosjean	12 ^{ème} Sylvie Descieux
13 ^{ème} Jean-Jacques Lutz	14 ^{ème} Colette Romain	15 ^{ème} Marie-Claude Stofleth
16 ^{ème} Jacques Mourey	17 ^{ème} Inès Binet	18 ^{ème} Marguerite Socié
19 ^{ème} Elisabeth Racine	20 ^{ème} Mauricette Saugé	

Fermes

1 ^{ère} Frédéric Noirot	2 ^{ème} Philippe Jouillerot	3 ^{ème} Eric Noirot
----------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

Commerces

1 ^{er} Chez Maxime	2 ^{ème} Cycles Simonin	3 ^{ème} Pharmacie Schär
-----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

L'année 2018 en forêt de Sancey

L'année 2018 restera marquée par une sécheresse et une canicule qui auront fragilisé les peuplements feuillus et résineux. Ces derniers souffrent en effet de violentes attaques de scolytes (bostryches) et nécessitent une exploitation des bois secs par secteurs.

Cette situation est internationale, puisque des pays comme l'Allemagne sont, eux aussi, extrêmement touchés.

Cette situation nous amène à réfléchir une fois de plus à la gestion forestière de demain, avec un choix d'essences adaptées à planter et des peuplements diversifiés, aptes à se défendre face au changement climatique.

La commune, en lien avec l'Office national des forêts (ONF), a procédé à un renforcement des pistes du canton d'Hautpré. Les matériaux utilisés ont été pris dans le surplus qui restait des travaux de pistes de 2017 et c'est l'entreprise Julien et Philippon qui a effectué ce chantier.

La journée " forêt ouverte " s'est déroulée le samedi 30 juin. Elus et habitants ont pu découvrir différents travaux forestiers (dégagement de plantation, nettoyage de peuplement feuillu...) ainsi que le réseau de pistes nouvellement créé.

En ce qui concerne les ventes de bois, les parcelles 22-24-25 (La Baume) ont été vendues en juin à la vente de bois de Lure à Gérard Dutrieux pour 14 110 €. La parcelle 79 (Les Epesses) a été vendue à la scierie Nicod pour 10 091 € et la parcelle 83 (Côte Noire) a été vendue à la scierie du Gros Chêne pour 5 400 €.

Ces parcelles se sont vendues en bloc (grumes et houppiers), et nous pouvons constater que, grâce aux travaux de pistes à La Baume, ce lot s'est bien vendu et a même reçu plusieurs soumissions. Il est donc prouvé qu'une forêt bien desservie se valorise beaucoup mieux.

En septembre à Saône, la scierie Calvi a acheté les parcelles 21 et 23 du bois du Chanois pour 2 419 €, la scierie Nicod a acheté la parcelle 73 des Epesses pour 12 291 € et enfin, les Avivés de L'Est ont acheté les parcelles 48 et 51 de Voitre pour 9720 €. Là aussi, les travaux de réfection de pistes se sont avérés payants, vu le prix de vente de ces deux parcelles.

Ces parcelles se sont vendues en futaies affouagères, les houppiers et petits pieds seront exploités par les affouagistes cet hiver. En complément, il y aura des perches à couper parcelle 84 à Côte Noire et des houppiers parcelle 92 (Combotte au Maguet).

Suite à la sécheresse-canicule de 2018, la forêt de Sancey est impactée par de graves attaques de scolytes sur l'épicéa et le sapin. A l'heure actuelle, ce sont 300 m³ de Sapins atteints aux Epesses et à Voitre et 390 m³ d'Épicéas au Dard et au Petit Teigne. Ces parcelles sont exploitées suivant les opportunités de commercialisation.

Informations du Centre de secours de Sancey

Activité

En 2018, l'activité a été soutenue avec une progression de 10 %, soit 315 sorties d'engins, dont 70 % au profit des secours à personne.

Personnel

Le capitaine Dominique Rouhier remercie les personnes qui ont répondu à son appel afin de soulager la charge de permanence en heures ouvrables. En effet, début 2019, 6 nouvelles recrues, qui seront opérationnelles fin d'année, ont rejoint le centre : Séverine Chenu, Thierry Lefebvre, Pauline Lefebvre, Stevent Paroz, Matia Bouhlier et Angèle Faniard, ces deux dernières issues des JSP.

Le lieutenant Julien Grosjean poursuit sa formation, qui s'achèvera fin 2019, à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers à Aix en Provence

L'apport du lieutenant Mickael Vouillot et du Sapeur Silanne Schamme, qui ont intégré le Centre l'an dernier, est apprécié.

Au 1^{er} semestre, plusieurs nominations ont concerné le Centre : Damien Taillard et Kevin Joseph Armand nommés Sergent, Thibaud Martin nommé Caporal-chef

Matériel

Pré positionné à Sancey, le véhicule spécifique type camion dévidoir à vocation incendie pour le groupe Ouest a été employé à 3 reprises sur le secteur. Il est équipé de 2 000 m de tuyau de 110 cm de diamètre et d'une motopompe au débit de 120 m³/h.

Jeunes sapeurs-pompiers

Mélanie Grosjean, pompier volontaire au centre de Servin, assure la Présidence des JSP. 27 jeunes du secteur suivent la formation programmée sur 3, voire 4 années, conduisant au brevet national de jeune sapeur-pompier, diplôme d'Etat reconnu.

Inquiétudes

Au niveau national, les Sapeurs-pompiers sont régulièrement agressés. En milieu rural, ce genre de dérive de comportement fait son apparition : par des propos verbaux agressifs en quelques occasions et par un comportement physique en une circonstance.

Une directive européenne relative au temps de travail provoque des inquiétudes sur les répercussions possibles, notamment envers la charge de travail des sapeurs-pompiers bénévoles qui exercent une activité professionnelle. Tant au niveau national que départemental, les responsables, conscients de ce fait, œuvrent à faire aménager cette directive.

Informations Gendarmerie de Sancey

Personnel

La brigade de proximité de Sancey dispose de l'effectif complet de six personnes.

Matériel

L'ensemble du personnel est doté d'un smartphone qui a pour objectif de permettre des tâches de service à l'extérieur de la caserne, ce qui diminue la charge au bureau et augmente la disponibilité sur le terrain. A terme, cet outil évoluera vers un "ordinateur de poche" plus performant.

Les gendarmes et leurs familles ont apprécié la remise à niveau des locaux, tant professionnels que privés, décidée par les élus de la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe.

Activités

Les activités de la Communauté des brigades de L'Isle sur le Doubs, Pays de Clerval et Sancey (COB) sont en légère augmentation. Concernant le secteur de Sancey, ce sont les atteintes aux biens qui ont progressé.

Les actions de la brigade de proximité de Sancey concernent plus particulièrement une présence renforcée sur le terrain par des patrouilles, en véhicules et à pied, sur le secteur de la COB. Ces patrouilles sont fondamentales pour la remontée de renseignements essentielle pour leurs activités principales.

Au cours de celles-ci, les gendarmes constatent encore trop fréquemment des portes ouvertes en pleine journée, imprudence qui fait le bonheur de malfaiteurs. Parmi les recommandations, il est judicieux de signaler à ses proches voisins ses absences programmées, même lorsqu'elles sont faibles (une à deux journées). Ceux-ci seront plus attentifs à leur environnement. L'opération tranquillité vacances de la Gendarmerie, en informant d'une absence, permet le renforcement du contrôle lors des rondes. En signalant à la Gendarmerie des comportements inhabituels observés, des actions dissuasives seraient possibles et efficaces. Le rappel sur les comportements face au cambriolage est important : ne pas s'opposer frontalement aux cambrioleurs, prévenir la Gendarmerie afin que la patrouille la plus proche soit engagée et préserver les locaux dans l'état constaté, afin de faciliter la collecte d'indices précieux.

De manière générale, la délinquance sur le secteur de Sancey et du vallon n'est pas préoccupante. Le comportement routier des habitants est relativement bon. Constatant une faible fréquentation du bureau de la gendarmerie de Sancey le lundi matin (une, voire rarement deux visites), les responsables de la COB ont décidé de supprimer ce créneau afin de le réserver au terrain. Ces points positifs permettent de prioriser les aspects constatés moins performants :

- Le brûlage de déchets doit encore régresser.
- Le transport de mineurs n'est pas systématiquement conforme à la réglementation. Des enfants sont mal installés : siège inadéquat, ceinture non bouclée. Ces comportements peuvent conduire à des accidents facilement évitables, ce que les statistiques confirment en situant la majorité des accidents sur des parcours connus dans un environnement familial très proche du domicile.

Histoire locale de la poste

La mémoire orale, rapportée par Jean Pepiot, marchand de vins, situe, dans des temps anciens, la poste dans la rue de la Yèse. Ceci est peut être lié au fait que ce quartier était central à une époque où Sancey l'église fut un éphémère chef-lieu de canton. Quelques cartes routières mentionnaient encore, voici une trentaine d'années, Sancey l'église et non les deux communes.

Au début du 19^{ème} siècle, dans le Doubs existent un bureau de distribution et dix bureaux de direction créés aux 17^{ème} et 18^{ème} siècle. Entre 1820 et 1835, huit bureaux de distribution complètent la couverture du Département par la poste. Entre 1835 et 1852, quatorze nouveaux bureaux, dont celui de Sancey le Grand, sont créés.

La distribution du courrier est assurée depuis le 16 mai 1846 à Sancey le Grand. La recette est créée le 1^{er} juillet 1863. Le service télégraphique est créé et rattaché au service postal le 6 novembre 1876. Pour mémoire, la population de Sancey le Grand est de 960 habitants en 1851, 802 en 1911 et 753 en 1968 (1).

Lors d'un courrier, en mai 1915, adressé en mairie pour le renouvellement du bail de la poste, dans les locaux actuellement occupé par Valérie Messagier dentiste, le Directeur des postes et télégraphes du Doubs demande des aménagements de la cuisine avec la pose d'un évier et évacuation des eaux ménagères, la création d'un bûcher et d'une cave.

En février 1929, l'Inspecteur des postes du Doubs informe le Maire qu'il est nécessaire de transférer le bureau de poste, en raison de l'augmentation de la fréquentation. Une proposition lui est faite par Madame Gruet, propriétaire place Jeanne d'Arc (locaux occupés actuellement par le café de la poste, Bergamote artisan fleuriste et le cabinet d'infirmiers). Le Conseil municipal est défavorable, car le bureau se trouverait hors du centre du village, ce que la population réproûve. Le Conseil est disposé à faire des travaux d'aménagement, si nécessaire.

En mars 1929, le Directeur régional de Dijon, s'appuyant sur une déclaration d'insalubrité du local, déclare qu'il n'est plus possible de poursuivre le bail dans ces conditions et informe la commune qu'il a entrepris des démarches pour trouver un nouveau local. Le Conseil municipal proteste sur la déclaration d'insalubrité de la poste. Il estime qu'elle est installée depuis plus de 40 ans dans la maison commune, qu'elle est au cœur des services publics et de transport et qu'elle doit y rester. Il renouvelle la proposition communale de faire réaliser des travaux d'aménagement jugés utiles

En avril 1929, suite à la visite de l'Inspecteur de Dijon, la poste propose un autre local, au cœur du village. Cependant, les propriétaires sont dans l'impossibilité financière de rénover ce nouvel emplacement. En écho, le Conseil décide d'affecter la somme de dix milles Francs pour réaliser des réparations dans les locaux de la mairie.

Lors de la séance du 2 février 1930, le Conseil constate que les services de la poste ont déménagé dans l'immeuble Gruet courant janvier, avant l'expiration du bail.

Ce différent avec la poste sera réglé en mai 1955. Abandonnant l'idée d'un retour dans la maison commune, le Conseil municipal approuve l'achat de la maison construite par Henri Contini pour en faire le dernier lieu du bureau de poste de Sancey 2 route de Besançon.

(1) *Histoire postale du département du Doubs Pierre Fallot 1973*

Images anciennes : emplacements de la poste, marcophilie



COMMUNE
DE
SANCEY
LE
GRAND
(DOLE)
25430 SANCEY LE GRAND



SANCEY-LE-GRAND



www.sancey-le-grand.fr

SANCEY LE GRAND
MUSEE
09-05-45
0734 00 212432
073207 252700

€ R.F.
LA POSTE
00000
V6 428024

Indiscrétions communales

Fermeture de la poste

Ce point a fait l'objet de multiples rencontres, depuis l'été 2014, entre les responsables des bureaux de la poste et les élus de la commune de Sancey : Maire, adjoints, et Président de la Communauté de communes à plusieurs reprises.

La démarche de la poste est motivée par une baisse de la fréquentation du guichet. Le temps où les habitants venaient à la poste pour accéder à la cabine téléphonique semble à des années lumière. L'utilisation d'internet pour l'envoi de courrier, l'emploi du téléphone mobile ont accéléré la désaffectation de la poste par le public.

Face aux données de fréquentation en baisse constante depuis 2012, la réduction des horaires d'ouverture a permis de différer la fermeture de plusieurs années. Ouverte 12h30 par semaine depuis l'été 2016, les alternatives proposées par la Poste consistaient soit à une reprise du service par une collectivité : commune ou communauté de communes, soit au transfert du service à un commerçant. Sur proposition du Maire de Sancey, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité de préférer le transfert à deux commerces afin de conforter leur activité. Compte tenu de la particularité du territoire, la Poste a accepté de transférer le service à deux commerçants. Après une formation spécifique, ceux-ci seront en mesure d'assurer, selon la poste 80 % des services assumés précédemment, dans une plage horaire hebdomadaire largement trois fois supérieure.

Réfection de l'enrobé des routes départementales

A leur demande, les élus de Sancey avaient sollicité l'établissement d'un calendrier pour le phasage en tronçons du renouvellement de la traversée de la commune par les deux routes départementales les plus fréquentées RD N°31 et RD N°464. Lors de leur rencontre avec les élus et personnel du département en charge du réseau routier départemental le 16 juin 2016, les priorités définies de concert étaient : totalité de la Grande rue sur deux années, rue de Lattre de la pharmacie à la poste sur deux années, route de Besançon, puis haut de la rue Montravers.

De cette coordination, les tronçons rue du 7 septembre 1944-place Jeanne d'Arc et la partie de la rue de Lattre concernée par les travaux du quartier de Sancey l'église étaient exclus. Pour des raisons non communiquées, les services du Département ont différé à juillet 2019 la rénovation de la totalité de la Grande rue. Pour maintenir l'accès aux bouches à clé (eau potable) et tampons d'assainissement, la commune a consacré 12 594 € TTC et le SIVU 7 123,20 € TTC.

Par ailleurs, les élus du Département ont décidé de renouveler, en 2018, la couche de roulement de la route de Besançon suite aux travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de ce secteur. Il est à noter qu'un tronçon de ce secteur sera renouvelé au 1^{er} semestre 2019, car le Département a observé que le produit posé sur le côté pair ne correspondait pas aux prescriptions.

Liaisons mode doux (LMD)

Nombre d'habitants attendent, depuis de nombreuses années, l'aménagement des rues de notre commune, ce d'autant que d'autres communes voisines sont équipées de trottoirs depuis de très nombreuses années. Les élus de Sancey leur ont préféré par le passé des projets jugés plus structurants tels que l'installation de l'Unité de vie, l'implantation de la caserne des pompiers, la construction de la médiathèque, la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, la construction de la nouvelle station de traitement des effluents. Plus

récemment, la réalisation, avec cinq autres communes, du nouveau groupe scolaire, le Plan local d'urbanisme et la réponse à des appels à projets tels que l'AMI bourg centre, la rénovation de l'éclairage public, l'achat d'un véhicule électrique et le programme zéro phyto sanitaire complètent ce panel structurant d'intérêt général.

Suite à son appel à projets de mai 2018, pour la réalisation de liaisons mode doux (LMD), le Département a retenu 14 dossiers proposés par 10 collectivités dont celui de la commune de Sancey. Les élus ont répertorié un certain nombre de tronçons qui ont pour objectif prioritaire de renforcer la sécurité des piétons et cyclistes pour différents trajets : scolaires, liaison inter quartiers. D'autres trajets plus bucoliques ont une fonction de liaison ou de parcours champêtre.

Limité par l'enveloppe financière plafonnée à 150 000 € et subventionné à 50 %, le projet de la commune de Sancey comprend en priorité 1 : la totalité de la rue de Lattre de Tassigny avec la mise en place d'une passerelle doublant le pont de chez Mion jugé dangereux pour les cyclistes, les rues Tridard, de la Fenotte avec une amorce de la rue des Colards, la liaison périscolaire-collège, la liaison rue Pré Monsieur - Grande rue, la route de Voitre jusqu'à la rue de la Prairie.

En complément et en cohérence avec l'aménagement des rues, d'autres secteurs sont recensés en priorité 2. Parmi eux : la Grande rue avec la rue de la Basilique, la route de Besançon, la route de Clerval, la rue Corvée Mourey, la route de Voitre : de la rue de la Prairie jusqu'au futur lotissement, les liaisons route de Voitre - rue des Soyottes et route de Voitre - rue du moulin d'Avoutot. D'autres liaisons répertoriées complètent ce maillage dont la réalisation, compte tenu du nombre et du coût, sera étalée dans le temps.

Service de l'eau potable

Pour faciliter l'alimentation des fermes et pour garantir ses ressources en eau potable, la commune de Sancey le Grand s'est raccordée au réseau de la Haute Loue. Le contrat d'affermage stipule qu'annuellement 18 000 m³ sont garantis. Plusieurs communes voisines, manquant de ressources en eau, ont été raccordées à leur demande au réseau de Sancey. Certaines revendent à d'autres communes (Chazot, Belvoir) une partie du volume d'eau acheté ! Le volume est facturé au prix identique à celui des habitants de Sancey. Par contre, un seul abonnement est facturé à la commune, alors que le nombre d'abonnés est très conséquent. Pour information, voici le tableau des ventes d'eau réalisées ces dernières années.

Code INSEE	Commune site	Nom client	Adresse site	Diamètre	2014	2015	2016	2017	2018
					volume vendu en m ³				
25529	SANCEY LE GRAND	VELLEVANS	ETARD	20	2 182	2 037	1 846	2 057	2 236
25529	SANCEY LE GRAND	ORVE	LES EPINOTTES	50	1 986	2 451	9 955	7 939	6 047
25530	SANCEY LE LONG	RAHON	ROUTE DE CLERVAL	15	430	4 160	362	13 059	13 005
/	/	/	TOTAL VENTE D'EAU	/	4 598 m ³	8 648 m ³	12 163 m ³	23 055 m ³	21 228 m ³

Tonte espace public

Dans la continuité de l'engagement communal pour le zéro phyto sanitaire, le Conseil municipal a décidé de pratiquer la tonte différée. En conséquence, certaines largeurs en bordure du domaine public ne sont pas tondues à chaque passage pour privilégier la biodiversité.

Informations générales et communales (1/4)

Lutte contre le bruit : rappel de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, d'appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci, pour de bonnes relations entre voisins, **de noter et d'appliquer ces horaires**.

Conteneurs à verre, à textile et à bouchons : situés rue Montravers, Grande Rue

- En principe, la programmation de la collecte des conteneurs à verre permet de les vider avant leur remplissage. Nous vous prions de ne pas déposer de verre aux abords des conteneurs, ni de carton ou emballage.
- A proximité des conteneurs à verre, est mis à votre disposition un conteneur pour la collecte des textiles, ainsi qu'un conteneur à bouchons en plastique.
- La bénévoles, extérieure de la commune, qui collecte les bouchons déposés, souhaite n'y trouver que des bouchons. Merci de respecter son souhait.
- Si les conteneurs sont pleins, merci de le signaler en mairie.

Civisme et vivre ensemble

La municipalité apprécie le comportement des propriétaires de chiens, pratiquement tous tenus en laisse sur la voie publique. Cependant, quelques propriétaires sont négligents dans le choix du lieu retenu pour la satisfaction des besoins de leurs animaux, lieu fréquenté par d'autres usagers, notamment piétons.

La municipalité remercie les riverains d'espaces communaux au bord des rues et routes qui prennent soin de leur haie envahissante ainsi que ceux qui tondent l'espace communal jouxtant leur propriété contribuant à la sécurité des piétons et cyclistes.

Tous les quartiers de la commune ne bénéficient pas d'organisation de fête des voisins. Ce contexte de rencontres et d'échanges facilite et renforce le vivre ensemble, notamment par le partage de difficultés (isolement, mobilité), de gênes ressenties (bruits d'animaux, tonte, stationnement, odeurs désagréables, ...) pas forcément volontaires ...

Taxe des ordures ménagères

En cas de modification ou de demande de renseignement, il convient de s'adresser aux services de la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) **et** au secrétariat de mairie de Sancey pour le suivi et la mise à jour des données municipales.

Ordures ménagères

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des ordures ménagères ainsi que les bacs jaunes, dits de tri, ont lieu tous les 15 jours ; celle des bacs gris le mercredi, et celle des bacs jaunes, le vendredi ; un planning a été distribué en début d'année. www.payssancey-belleherbe.fr
- Par ailleurs, veillez à présenter vos bacs jaunes et gris pleins, au lieu de deux fois un bac à moitié plein, car cela limitera le service et donc son coût financier répercuté aux usagers ; également, mettre les poignées des bacs côté rue, afin de faciliter le travail des agents.

Repas des Aînés

Il aura lieu le dimanche 15 décembre 2019 à la Maison du temps libre de Sancey.

Informations générales et communales (2/4)

Rappel de l'arrêté interdisant la divagation des chiens et des chats du 21 mai 2003

Article 1 : Tout propriétaire de chien ou chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Soirée détente

Chaque mercredi soir de 20h à 22h, entre le 1^{er} novembre et le 30 avril, les amateurs de cartes et autres jeux de société se réunissent dans une salle au collège Sainte Jeanne-Antide. Contact : Colette Piton 3 rue de la Yèse 25430 Sancey Tél. 03 81 81 60 37.

Carte nationale d'identité passeport

Afin de simplifier les démarches des personnes désirant renouveler leur CNI, un téléservice ANTS " pré-demande CNI " permet de recueillir de manière dématérialisée les informations. La présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de dossier. **Cette démarche est possible par internet ou à la Communauté de communes du pays de Sancey-Belleherbe** (N° de pré-demande, code récapitulatif QR, et liste des pièces à apporter dont N° de timbre dématérialisé). Elle permet un gain de temps aux demandeurs et au personnel municipal. Par contre, il est **indispensable de prendre rendez-vous** pour la finalisation avec notamment le recueil d'empreintes.

Opération brioches d'octobre 2018

La municipalité remercie les vingt-cinq personnes qui, sur 3 jours, ont participé à l'organisation de l'opération brioches en sillonnant les rues et écarts de la commune. La somme de 1 489 € a été remise à l'ADAPEI de Baume lès Dames. En 2019, la collecte qui a changé de période, a eu lieu en avril, et a rapporté la somme de 1 586 € à l'ADAPEI.

Réseau santé du Pays Doubs Central

Au service des retraités et de leur famille, pour toutes demandes de renseignements, contactez le Centre d'information réseau santé du Pays Doubs central : 7 rue Barbier à 25110 Baume lès Dames Tél. 03 81 84 38 78 Mail : contact@reseau-sante-doubscentral.fr

Recensement citoyen obligatoire

Tout Français âgé de 16 ans doit se faire recenser. Le jeune doit faire la démarche lui-même auprès de sa mairie. Il doit s'y rendre avec les documents suivants : pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité / passeport) **et** Livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC), entre le 16^e et le 25^e anniversaire. Il permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire

Une liste est ouverte, en mairie de Sancey, pour s'inscrire, afin d'assurer la continuité de service, " ... si le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25 % " ...

Informations générales et communales (3/4)

Rappel des règles d'urbanisme

Toutes les constructions dont la surface est supérieure à 5 m² doivent être déclarées en mairie. A chaque dossier joindre un plan de situation afin de situer la propriété par rapport au village et le plan de masse où le projet sera coté dans les 3 dimensions et mentionnera la distance entre le bord du projet et la limite soit du riverain et du domaine public. Les types de documents à utiliser sont :

Déclaration préalable (DP)

- Pour une construction dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 40 m², close ou non close (abri de jardin, local piscine, panneaux photovoltaïques) ;
- Pour une modification de façade (fenêtre, porte fenêtre, porte, ...) ;
- Pour un ravalement de façade et changement de tuiles sur toit pour les constructions dans l'emprise d'un site classé (c'est-à-dire 500 m de rayon autour de l'église de Sancey).

Permis de construire (PC)

- Pour tout projet dont la surface est supérieure à 20 m². Cela concerne les maisons d'habitation et / ou leurs annexes (indépendantes ou accolées à la maison) ;
- Une signature d'architecte est obligatoire dès que la surface de plancher est supérieure à 150 m², non compris les surfaces de garage, et cave ;

Piscines si surface inférieure à 10 m², pas de demande ; si de 10 à 100 m² déclaration préalable ; si + de 100 m² PC ; si piscine avec couverture + de 1,80 m PC au-delà de 10m².

Délai d'instruction

- Déclaration de travaux 1 mois ;
- Permis de construire 2 mois, pour autres PC (bâtiments agricoles, industriels, ...) 3 mois ;
- Lorsque le projet est inclus dans le site classé, le délai est d'un mois supplémentaire.

Ligue contre le cancer 2018

La municipalité remercie les dix-huit personnes qui, en octobre 2018, ont pris de leur temps pour quêter au profit de la ligue contre le cancer. La somme récoltée est de 6 143 €.

Déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique Sancey

2 places à proximité de la borne sont situées dans la cour arrière de la mairie.

Dans l'objectif de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental, le SYDED a décidé de mailler le territoire du Doubs par un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides. Ce projet, d'un montant total de 730 000 €, accompagné financièrement par l'ADEME et la région Bourgogne-Franche-Comté, est terminé avec 47 bornes déployées dans le département du Doubs (une par ancienne communauté de communes: 1 à Sancey pour l'ex CCVS et 1 à Belleherbe pour l'ex CCPB).

Les accords, déjà signés avec les opérateurs internationaux, permettront aux abonnés de recharger les véhicules dans l'Europe entière et réciproquement, avec des tarifs attractifs et des moyens de paiement innovants (smartphone et cartes sans contact notamment).

Ces installations, toutes en charge "accélérée", permettront de recharger complètement un véhicule citoyen en 1h30, elles permettront de compléter une dose d'autonomie.

- Comment utiliser les bornes du SYDED ?
 - Soit une utilisation directe sur la borne, avec un téléphone mobile (Flashcode).
 - Soit l'achat d'une carte à 5 € sur www.freshmile.fr. Dans ce second cas, la carte est valable sur le réseau du SYDED, en France et en Europe.
- Achat d'une carte pour recharge, après avoir ouvert un compte sur le site : <https://www.freshmile.com/>
- Carte des bornes disponibles dans le Doubs sur le site : <https://freshmile.com/map>

Informations générales et communales (4/4)

Rassemblement de public pour des événements sportifs, culturels et festifs

Toute manifestation publique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Maire de la commune concernée, lequel doit s'assurer que le dispositif de sécurité et les moyens de secours préventifs sont adaptés. Les mesures de sécurité et de secours prises à l'égard de spectateurs à l'occasion des manifestations publiques à caractère sportif ou non, sont en toutes circonstances de la responsabilité des organisateurs. L'autorisation ou le récépissé de déclaration qui sera donné suivant le type de manifestation, par le Maire, la Préfecture ou la Sous-Préfecture, après avis, le cas échéant, des services de secours, dépendra de la pertinence du dispositif prévu par l'organisateur (guide en préfecture). Les principes d'organisation :

- pour l'organisateur mise en place d'un dispositif pour assurer la sécurité du public présent,
- pour le Maire, en sa qualité d'autorité de police, à autoriser ou non la tenue d'une manifestation sur le territoire de sa commune et à prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité du public présent.

Domaine médical

Au niveau du Doubs central, un diagnostic a été établi en 2018 sur la totalité du territoire (réunion publique à Sancey le 21 novembre 2017), est consultable sur <http://www.doubscentral.org>, puis onglets services au public / contrat local de santé. Ce diagnostic devrait aboutir à un contrat local de santé en octobre prochain.

Dans le cadre de la loi d'organisation et transformation du système de santé, votée par l'Assemblée nationale (AN), le Sénat, qui en a été saisi, a formulé, par Jean-François Longeot, sénateur, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable un avis sur le projet de loi, adopté par l'AN après engagement de la procédure accélérée, à consulter sur : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl18-404.html>
Avis n° 515 (2018-2019) de M. Jean-François LONGEOT, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 21 mai 2019, dans lequel il est fait mention d'un déplacement à Sancey et Belleherbe.

Eau potable

Vous avez la possibilité d'ouvrir un compte sur le site de Gaz et eaux <https://www.gaz-et-eaux.info/service-client> Renseignements Mamirole Tél. 03 81 87 41 40

Grand débat

A eu lieu, salle du vallon, le 05 mars, 47 personnes, dont 20 élus, dont 17 de Sancey.

Elections européennes

Bureau N°1 : inscrits 655, votants 359, blancs 14, exprimés 341, nuls 4, Aubry (LFI) 16, Loiseau (LREM) 71, Philippot (LP) 2, Bourg (UE) 3, Lagarde (LE) 5, Glucksmann (EE) 7, Dupont-Aignan (DF) 22, Arthaud (LO) 2, Brossat (PE) 1, Asselineau (EPF) 6, Hamon (LC) 5, Bardella (RN) 98, Lalanne (AJ) 1, Bellamy (UDC) 60, Jadot (EE) 39, Thouy (PA) 3 ;

Bureau N°2 : inscrits 392, votants 237, blancs 7, exprimés 223, nuls 7, Aubry (LFI) 9, Loiseau (LREM) 57, Philippot (LP) 3, Bourg (UE) 6, Lagarde (LE) 7, Glucksmann (EE) 11, Dupont-Aignan (DF) 9, Arthaud (LO) 3, Asselineau (EF) 3, Hamon (LC) 3, Bardella (RN) 42, Lalanne (AJ) 3, Bellamy (UDC) 39, Jadot (EE) 21, Thouy (PA) 7.

Siel Bleu

Pour la troisième année consécutive, le groupe associatif Siel Bleu propose diverses activités : 2 groupes de personnes de Sancey et des alentours se retrouvent tous les lundis dans le bâtiment " préfa " vers l'ancienne école maternelle 20 bis rue J. Montravers, de 9h30 à 10h30 pour des "cours pilate " et de 14h30 à 15h30, pour des cours " gym mémoire et équilibre ". Renseignements Christiane Cordelier.

Liste des associations sises à Sancey

Associations sociales

- ❖ **Association Agir pour la Santé à Domicile** (remplace : l'association centre de soins infirmiers et Service de soins infirmiers à domicile)
Moureaux Jean-Paul, 1 impasse Sous les chênes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 82 02
- ❖ **Aide à domicile en milieu rural**
Romain Aimé, 15 rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 31
- ❖ **Amis de la santé**
Patois Jean-Paul, 1 rue du Buémont 25190 Villars sur Dampjoux Tél. 03 81 96 49 41
- ❖ **Amicale des donneurs de sang bénévoles du secteur de Sancey**
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél 03 81 86 31 81
- ❖ **Amicale des Sapeurs-pompiers**
Becoulet Alvine, 8 rue Tridard 25430 Sancey Tél. 06 72 46 53 41
- ❖ **Croix bleue**
Seara Thierry, 16 rue du 7 Septembre 25430 Sancey Tél. 06 78 13 20 86
- ❖ **Familles rurales**
Renard Béatrice, 15 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 59
- ❖ **Jeunes sapeurs-pompiers**
Grosjean Mélanie, 25430 Servin Tél. 06 38 74 76 02
- ❖ **Réagir**
Sauvanet Thierry, BP 7 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 70
- ❖ **Soutien aux personnes handicapées au Burkina Faso (SPHBF)**
Isabey Marie-Colette, 2 rue des Soyottes 25430 Sancey Tél. 03 81 86 80 73
- ❖ **Union des commerçants et artisans de Sancey**
Nicolet Alain, 6 chemin Vie de Servin 25360 Lanans Tél. 03 81 60 48 12
- ❖ **Union nationale des combattants section de Sancey**
Michel Claude, 45 Grande rue 25430 Vellevans Tél. 03 81 86 89 42

Associations sportives

- ❖ **Club moto**
Jacquet Bruno, 2 route de Belvoir 25430 Sancey Tél. 03 81 86 39 61
- ❖ **Club rando du vallon de Sancey**
Ponçot Daniel, 1 Le Fonteny 25430 Sancey Tél. 06 31 58 44 15
- ❖ **Fitness club**
Gillard Gérard, 8 rue de la Vieille route 25430 Sancey Tél. 03 81 86 32 34
- ❖ **Football**
Mougey Christophe, 3 rue du Verger 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 36
- ❖ **Foot en salle (amicale)**
Torchio Lionel 8 rue sur l'Age 25430 Vyt Les Belvoir Tél. 03 81 86 39 33

- ❖ **Gymnastique féminine**
Bidal Patricia, 16 route de Voître 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 25
- ❖ **Handball**
Roy Marlène, 1 rue sur la Velle 25380 Provenchère Tél. 03 81 44 23 93
- ❖ **Jogging tip top la forme**
Aubry Marie-Hélène, lot. Champ Renaud 25430 Belvoir Tél. 03 81 81 23 82
- ❖ **Judo club**
Bichot Céline, 3 chemin des Sapins 25360 Passavant Tél. 06 62 39 02 92
- ❖ **Majorettes du Vallon de Sancey**
Cantin Patricia, 18 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 83
- ❖ **Tennis**
Courgey Stéphane, 39 avenue Fontaine argent 25000 Besançon Tél. 06 33 23 08 72
- ❖ **Yoga**
Brand Martine, 8 rue des Corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 85 64

Associations de loisirs

- ❖ **Art'cade**
Nedez Germain, 3 rue des Saules 25430 Sancey Tél. 03 81 86 36 68
- ❖ **Association communale de chasse agréée (ACCA)**
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 06 81 70 12 40
- ❖ **Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)**
Stofleth Gérard, 15 Grande rue 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 96
- ❖ **Club du troisième âge**
Martins Jean-Luc, 16 rue des Jonchets 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 97
- ❖ **Comité des fêtes de Sancey**
Blondeau Lucien, 22 rue des Colards 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 97
- ❖ **Cyber Sancey**
Vivot Jean-Marie, 4 rue Masson 25430 Sancey Tél. 03 81 59 02 68
- ❖ **Jeunesse de Sancey**
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 06 81 70 12 40
- ❖ **L'écho de la Baume**
Henriot Odette, 2 bis rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 59
- ❖ **Les Zinsancey**
Pierre Reine, 3 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 84 03
- ❖ **Union musicale de Sancey**
Colin Anne-Marie, 5 rue des Grillons 25430 Sancey Tél. 03 81 83 44 21
- ❖ **Vallon Sancey à pas contés (VSAPC)**
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 81

Récapitulatif des horaires des services (info. en gras = info. modifiée)

Documentations en Mairie et à la Communauté de communes du Pays Sancey Belleherbe (CCPSB)

Secrétariat de mairie de SANCEY 12 rue du 7 Septembre 1944 Tél. 03 81 86 32 60
mairie.sancey@orange.fr

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h
- Lundi et vendredi de 13h30 à 17h30

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) 3 ter, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 92
admrsanceylegrand@fed25.admr.org www.federation-admr-du-doubs.org

- Lundi et mardi 10h00-12h00, jeudi 09h30-11h30 et vendredi 13h30-17h00

Amis de la santé

- Troisième vendredi de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle 1^{er} étage

Assistante sociale, infirmière PMI à la CCPSB

- **Assistante sociale** : permanence sur rendez-vous le mardi matin
- **Infirmière PMI** : permanence sans rendez-vous le mardi matin de 9h à 11h30
- Contact : assistante sociale et infirmière au CMS de L'Isle/D. Tél. 03 81 92 73 98

Association Domicile Service (ADS) 3 ter, rue Montravers dans les locaux ADMR

- Permanence : sur rendez-vous un mercredi matin par mois
- Point de contact, à Valdahon Tél. 03 81 56 66 73 ads25@wanadoo.fr www.ads25

Bibliothèque-Médiathèque Alain Cartier 1, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 59
bibliotheque.sancey@wanadoo.fr

- Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 16h à 18h
- Accueil des scolaires le mardi et le jeudi sur rendez-vous avec les professeurs des écoles

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE) Besançon

- Conseils gratuits d'un architecte pour construction, transformation, rénovation d'une maison, réhabilitation ; prendre rendez-vous au Tél. 03 81 82 19 22

Agence départementale d'information pour le logement (ADIL) Tél. 03 81 61 92 41
www.adil25.org ; adil25@orange.fr

- Conseils gratuits pour économie d'énergie et rénovation 9h à 12h et de 14h à 17h
- **CCPSB** : 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous

Collecte des ordures ménagères

- Le mercredi tous les 15 jours, consultez le calendrier disponible à la CCPSB
Tél. 03 81 86 87 62 ou sur le site web : www.payssancey-belleherbe.fr

Communauté de communes du Pays de Sancey Belleherbe (CCPSB) 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 62 contact@payssancey-belleherbe.fr

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et 14h à 17h, sauf vendredi de 14h à 16h
- Site web : www.payssancey-belleherbe.fr

Croix Bleue, Responsable Thierry Seara Tél. 06 78 13 20 86

- Troisième jeudi de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle du 1^{er} étage

Déchetterie

- Les horaires d'ouverture de la déchetterie fixe (provisoire) située à Vellerot-lès-Belvoir " sur le Tartre " à la Zone d'activités, sont les suivants :

- entre le 1^{er} avril et le 30 septembre :
 - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00,
 - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- entre le 1^{er} octobre et le 31 mars :
 - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00,
 - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- **Collecte des encombrants** : renseignements à la CCPSB Tél. 03 81 86 87 62
La prochaine collecte aura lieu en fin d'année 2019

Gendarmerie 1, rue sous les chênes Tél. 03 81 86 87 22 pour urgences cf. page 37

- Permanence à Sancey : vendredi après-midi de 14h à 18h
- Permanence à L'Isle sur le Doubs Tél. 03 81 92 72 70
 - Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18 h
 - Dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

SOLIHA (solidaires pour l'habitat) anciennement HDL Montbéliard 1 rue du château 03 81 81 23 33

- Acteur de l'économie sociale et solidaire, mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat : réhabilitation accompagnée, accompagnement des personnes, gestion locative sociale et production d'habitat d'insertion

Périscolaire 15 rue Tridard Tél. 03 81 59 33 72

- Permanence administrative en période scolaire : lundi et jeudi de 8h30 à 11h00 et le mardi de 13h30 à 16h00 al.sancey@famillesrurales.org
- Services en période scolaire : 07h30-08h30, 11h30-13h30 et 16h30-18h30.

Maison des Services au Public + Objectif emploi

- Permanences **uniquement sur rendez-vous** Tél. 06 24 77 22 96 : **lundi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le mardi de 9h à 12h30 à la CCPSB** Tél. 03 81 86 02 63 sanceybelleherbe@msapobjectifemploi.org
- Accompagnement personnalisé gratuit pour emploi, entreprise et personne en recherche emploi. www.maisondeserviceaupublic.fr

Mission Locale Espaces Jeunes (de 16 à 25 ans)

- Permanence à la CCPSB 1^{er} jeudi de chaque mois **sur rendez-vous** :
Tél. 03 81 84 09 08 ou mail carine.romanens@milobfc.fr

La Poste – service de La Poste assuré par 2 commerces : Sancey Décor Odile Pagnier
Tél. 03 81 86 85 34 et **Au coinot d'Armelle tabac** Tél. 09 67 33 80 62

Relais petite enfance du pays de Sancey-Belleherbe

- **Renseignements : Elodie Gerbet** Tél. 07 66 34 62 83
- **Permanences : mardi de 15h à 17h et jeudi de 9h à 11h à la CCPSB**
- **Animations mensuelles : 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h30 à 11h30**
relais.sancey-belleherbe@famillesrurales.org

Tadou : Transport à la demande dans le pays Doubs central 5 rue Barbier BP 42027
25112 Baume les Dames www.doubscentral.org.

- Sur simple réservation, une voiture passe vous prendre et vous dépose dans toutes les communes et gares du Doubs central
- Fiche d'inscription, tarifs disponibles en Mairie, ce service de transport fonctionne du lundi au samedi de 6h à 20h15
- Réservation du lundi au vendredi de 8h à 11h (minimum la veille avant 11h) (le vendredi pour le lundi) Tél. 03 81 84 79 35. Tarif réduit si réservation 4 jours ou plus avant trajet ou plusieurs personnes dans même véhicule

Procédures d'urgence pour contacter Les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie Nationale

Avant de composer votre numéro d'appel, préparer votre appel, en rassemblant :

- votre nom ;
- le lieu géographique du sinistre ou de l'accident : commune puis lieu-dit et toute autre précision nécessaire pour garantir l'intervention des moyens les plus proches dans le minimum de temps : code d'entrée d'immeuble, cage d'escalier, niveau, étage, etc ... ;
- le numéro de téléphone correspondant à votre appel.

Comment solliciter les secours

Lors d'une situation nécessitant l'intervention des secours, sur la commune de Sancey, ou partout ailleurs dans le Doubs ou en France, il faut composer, **soit le numéro de téléphone 18, soit le numéro 112** (numéro d'appel d'urgence européen aboutissant sur une plate-forme de traitement des urgences dans tous les pays de l'union européenne) en France et notamment dans le Doubs, le 112 **vous garantit d'entrer en contact avec le centre de traitement des appels (CTA) du SDIS 25** basé à Besançon, situé quartier des Montboucons.

Selon le contenu de la conversation, votre interlocuteur :

- s'il s'agit d'un **secours à personne**, met en œuvre une conversation téléphonique à trois personnes en incluant le SAMU ; ce dernier décidera de la nature et des moyens à engager, soit une ambulance privée, soit les sapeurs-pompiers, soit un autre vecteur médical privé ou institutionnel (SOS Médecin, correspondant de SAMU, etc...).
- s'il s'agit **d'un accident de la route, d'un incendie, d'une intervention diverse**, engage d'emblée les sapeurs-pompiers, puis organise, selon le cas, une conversation à trois en ajoutant, comme dans le cas précédent, le SAMU, et les forces de Police.

Votre interlocuteur du CTA vous posera alors toutes les questions lui permettant d'identifier la situation et les moyens à engager.

Comment contacter la gendarmerie

Pour entrer en contact avec la Gendarmerie, les différentes possibilités sont les suivantes :

- **physiquement** à la Brigade de Sancey lors de la permanence du planton à la Brigade de Sancey le **vendredi de 14 heures à 18 heures (de 15h à 18h les jours fériés)**, si les nécessités du service le permettent.
- **par téléphone**, en composant le numéro de la Brigade de Sancey **03 81 86 87 22**
 - entre 08h00 et 19h00
 - soit c'est un gendarme de Sancey présent qui vous répond,
 - soit c'est un gendarme de la Brigade de l'Isle sur le Doubs qui vous répond suite au transfert téléphonique du numéro ;
 - entre 19h00 et 08h00 votre appel aboutit au Centre opérationnel de la Gendarmerie de Besançon (COG) ; le COG est joignable 24h/24 par le **17**.
 - Pour entrer en **contact avec la Brigade de gendarmerie de l'Isle sur le Doubs**, les différentes possibilités sont les suivantes du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h (les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h) et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.
- **En dehors des heures d'ouverture des brigades de Sancey et l'Isle sur le Doubs**, un interphone d'urgence, relié au Centre des Opérations de la Gendarmerie de Besançon, situé aux portes des brigades, permet de déclencher les secours 24h/24.
- **Hors ces possibilités, seuls les numéros d'appels d'urgence (17 et 112) permettent de solliciter une intervention de la Gendarmerie.**



11 novembre 2018
Cérémonie au monument de Sancey le Grand



09 décembre 2018
Repas des aînés
366 invités, 185 présents



17 mai 2019
Jean-Marie Pobelle à la médiathèque
Alain Cartier



24 mai 2019
Fête des mères à la Maison du temps libre
475 invitations, 210 réponses, 150 présentes



23 juin 2019
30^{ème} anniversaire du décès de Jean Monnin,
recordman de Sancey, suite à accident à Barr



25 juin les employés de Sancey de g. à d.
C. Biguenet, A. Trouillot, A. Magnin, B. Predine,
S. Vautherin, A. Mourey, X. Chopard, G. Watrin